








# SOMMAIRE

## ANALYSE STATISTIQUE

<b>I. Remerciements</b>	3
<b>II. Historique</b>	3
<b>III. Méthodologie</b>	5
1) Le taux de retour	5
2) Le vocabulaire utilisé	6
3) Les données recueillies	7
4) Les ratios calculés	7
5) La méthode statistique utilisée	8
6) Les limites de l'étude	8
<b>III. Description de la base de données</b>	8
1) Les établissements	8
2) L'offre de soins	9
3) Les données de personnel	11

## RESULTATS

 <b>Résultats régionaux</b>	13
 <b>Résultats selon l'activité pratiquée</b>	14
 <b>Résultats selon le statut juridique de l'établissement</b>	14
 <b>Résultats selon la localisation géographique</b>	14
 <b>Résultats selon le type d'activité de l'établissement</b>	15
 <b>Résultats selon le nombre d'activités de l'établissement</b>	15
 <b>Résultats selon le nombre total d'ETP soignants du périmètre de l'état des lieux</b>	15

## ANALYSE DETAILLEE

<b>I. Quel impact de l'activité sur le taux d'encadrement ?</b>	16
1) Toutes activités confondues	16
2) Synthèse	17
3) Activité médecine-chirurgie-obstétrique (MCO)	18
4) Activité soins de suite et réadaptation	19
5) Activité psychiatrique	19
6) Activité soins de longue durée	20

<b>II. Quel impact du statut de l'établissement sur le taux d'encadrement ?</b>	21
<b>III. Quel impact de la localisation géographique de l'établissement sur le taux d'encadrement ?</b>	23
<b>IV. Quel impact du type d'activité de l'établissement sur le taux d'encadrement ?</b>	25
<b>V. Quel impact du nombre d'activités de l'établissement sur le taux d'encadrement ?</b>	27
<b>VI. Quel impact du nombre total d'ETP soignants (périmètre de l'état des lieux) ?</b>	29
<b>VII. Croisement du statut de l'établissement et de l'activité pratiquée</b>	30
A. Tri par activité pratiquée	30
B. Tri par statut d'établissement	37
<b><u>ANNEXES</u></b>	41
<b>Annexe 1 : Maquette retour chiffres personnalisés et questionnaire support de l'état des lieux pour les établissements UHRIF et AP-HP</b>	42
<b>Annexe 2 : Maquette retour chiffres personnalisés et questionnaire support de l'état des lieux pour les établissements FHP</b>	45
<b>Annexe 3 : Maquette retour chiffres personnalisés et questionnaire support de l'état des lieux pour les établissements FEHAP-URIOPSS</b>	48
<b>Annexe 4 : Définition des indicateurs statistiques</b>	51

# Etat des lieux francilien de l'encadrement soignant au 31 décembre 2005 Analyse statistique

## I- REMERCIEMENTS

Le centre régional de ressources remercie toutes les personnes qui ont complété cet état des lieux.

Il remercie aussi très chaleureusement toutes les personnes du groupe de travail :

- pour les établissements AP-HP : Nathalie Formez, Chef du bureau de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs et Philippe Touzy chef du département gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, du siège AP-HP,
- pour les établissements privés : Nolwenn Duigou, déléguée régionale de la fédération de l'hospitalisation privée,
- pour les établissements privés non lucratifs : Madeleine Rousseau, directrice des ressources humaines du centre médical de Bligny, Cécile Spender directrice et Pascale Poullin DRH, de la clinique médicale de la Porte Verte, Christine Schibler, directrice générale adjointe du centre chirurgical Marie Lannelongue,
- pour les établissements publics : Gérard Cabarrus, cadre supérieur de santé du centre hospitalier de Lagny, Jean-Jacques Moitié précédent coordonnateur général des soins de Paul Guiraud puis Valérie Jegou cadre supérieur de santé et Evelyne Boutrou coordonnatrice générale des soins de Paul Guiraud.

Il adresse ses plus vifs remerciements à Emmanuelle Devaux (pour l'exploitation des statistiques) et Géraldine Quellec (pour l'exploitation informatique) de la CRAMIF pour leur aide précieuse.

## II- HISTORIQUE

### Contexte de cet état des lieux :

Les établissements de santé franciliens ont été demandeurs de se situer par rapport aux autres établissements sur un certain nombre de critères.

Cet état des lieux doit permettre aux établissements qui ont répondu de se comparer en terme de nombre moyen de personnes encadrées. En effet, à l'heure de la mise en œuvre des pôles et plus généralement des réorganisations internes, avec des interrogations fortes tant des personnels encadrants soignants que des directions sur le nouveau rôle de l'encadrement dans cette organisation, d'un taux d'absentéisme élevé qui perturbe la bonne organisation et le management des équipes, de difficultés

grandissantes à recruter et pourvoir des postes de cadres... cette information a été jugée prioritaire.

Le questionnaire de cet état des lieux a été élaboré conjointement par un groupe de travail associant des représentants d'établissements publics et privés, des fonctions directeur, directeur des ressources humaines, cadre supérieur de santé et directeur des soins, et le comité d'orientation du centre régional de ressources. Les travaux de ce groupe ont été validés par les quatre fédérations hospitalières régionales : FEHAP, FHP, UHRIF et URIOPSS.

### **Les 2 objectifs recherchés :**

- savoir de combien de personnes un "cadre" est responsable dans les métiers soignants, de rééducation et médico-techniques selon l'activité pratiquée : médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), soins de suite et réadaptation (SSR), psychiatrie ou soins de longue durée (SLD), hors filière socio-éducative et hors hospitalisation de jour,
- permettre à chaque établissement de se situer sur cette question avec des éléments de comparaison (comment il se situe dans la région, dans son département, par rapport à son statut : public/privé, par rapport à l'activité, etc..) par rapport à l'ensemble des établissements qui auront répondu.

### **Périmètre de cet état des lieux :**

- les effectifs soignants, de rééducation et médico-techniques (hors filière socio-éducative), en équivalent temps plein (ETP), rémunérés au 31 décembre 2005,
- l'activité en hospitalisation complète à laquelle ils sont rattachés : MCO, SSR, psychiatrie ou SLD.

NB : cet état des lieux ne concerne ni les médecins ni le personnel administratif.

### **Chronologie :**

L'enquête a été envoyée mi février 2006. Près de 200 établissements de santé de la région ont retourné leurs chiffres et participé à cet état des lieux.

Compte tenu des chiffres recueillis, le groupe de travail a décidé de demander, courant juin 2006, aux établissements qui avaient répondu, une validation intermédiaire des chiffres pour s'assurer de l'homogénéité des réponses. En effet, il a semblé opportun de préciser certains points et de s'assurer que les établissements avaient pris en compte des éléments homogènes dans les chiffres transmis :

- les effectifs soignants (hors médecins et filière socio-éducative) dont les activités sont tournées vers le patient uniquement,
- les faisant fonctions intégrés dans les cadres,
- les cadres ayant des missions transversales au prorata temporis passé par activité en tant qu'encadrant/manager,

- les cadres intervenant sur plusieurs activités au prorata temporis passé sur chacune de ces activités,
- uniquement les lits installés, sans les places de jour (le cas des hôpitaux de jour sera traité à part).

### III- METHODOLOGIE

#### 1) Le taux de retour

Sur les 459 établissements interrogés, 198 ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour de 43%.

#### Par statut d'établissement :

Le taux de retour varie énormément selon le statut des établissements. Ainsi, le taux de retour fluctue de 20% pour les établissements privés non lucratifs hors PSPH à 59% pour les établissements publics hors AP-HP (si l'on exclut les établissements AP-HP).

Statut des établissements	Nombre d'établissements ayant répondu	Nombre d'établissements enquêtés	Taux de retour
AP-HP	36	36	100%
Public hors AP-HP	44	75	59%
<i>Total public</i>	<i>80</i>	<i>111</i>	<i>72%</i>
PSPH	34	86	39%
Privé non lucratif hors PSPH	15	76	20%
<i>Total privé non lucratif</i>	<i>49</i>	<i>162</i>	<i>30 %</i>
Privé	69	186	37%
<b>Tous statuts confondus</b>	<b>198</b>	<b>459</b>	<b>43%</b>

#### Par localisation géographique :

Le taux de retour est plus homogène entre les départements d'implantation des établissements.

En effet, ce taux varie de 35% pour les établissements de Seine-Saint-Denis à 53 % pour les établissements des Hauts-de-Seine.

Département de l'établissement	Nombre d'établissements ayant répondu	Nombre total d'établissements enquêtés	Taux de retour
75	49	117	42%
77	18	42	43%
78	20	55	36%
91	19	41	46%
92	38	72	53%
93	16	46	35%
94	19	44	43%
95	19	42	45%
<b>Tous départements confondus</b>	<b>198</b>	<b>459</b>	<b>43%</b>

### Représentativité en nombre de lits installés :

Si le taux de retour des établissements est de 43%, les données transmises par les établissements qui ont répondu correspondent à 65% des lits installés dans la région.

Nombre de lits installés par activité	dans les établissements répondants	dans l'ensemble des établissements de la région	Taux de couverture
Médecine-Chirurgie-Obstétrique	25 942	40 731	64%
Soins de Suite et de Réadaptation	9 039	15 322	59%
Psychiatrie	5 739	8 713	66%
Soins de Longue Durée	7 022	8 931	79%
<b>Total</b>	<b>47 742</b>	<b>73 697</b>	<b>65%</b>

## 2) Le vocabulaire utilisé

Il est différent selon les statuts et les conventions collectives. Dans cette analyse, la convention prise est d'appeler :

- cadres supérieurs, les cadres des établissements de la FHP et des établissements Fehap ou privés non lucratifs et les cadres supérieurs de santé des établissements publics ;
- cadres, les agents de maîtrise de la filière de soin des établissements de la FHP, les « responsables » des établissements Fehap et privés non lucratifs et les cadres de santé des établissements publics ;
- « cadre » toute personne en position de management et d'encadrement, intégrée dans les cadres supérieurs ou cadres ci-dessus ;
- « non cadres », les personnes qui n'ont pas de responsabilité d'encadrement.

### 3) Les données recueillies

Il s'agit de données concernant le personnel soignant, technique et médico-technique des établissements, telles qu'elles ont été communiquées par les établissements. Chaque établissement a validé ou modifié ses chiffres en juin 2006 ; il a la responsabilité de ses choix d'attribution, avec sa méthodologie et ses outils.

Les établissements ont renseigné, pour chaque « métier », l'effectif rémunéré en équivalent temps plein au 31 décembre 2005 en distinguant les « cadres supérieurs » et faisant fonctions, les « cadres » et faisant fonctions, ainsi que les « non cadres ».

Les effectifs ont été affectés aux activités pratiquées dans les établissements : médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), soins de suite et réadaptation (SSR), psychiatrie et soins de longue durée (SLD).

Les cadres participant à plusieurs activités ont été affectés au « prorata temporis » passé sur chacune des activités.

Les professions recensées sont les suivantes :

- les Infirmières Diplômées d'Etat
- les Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE)
- les Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (IBODE)
- les puéricultrices
- les sages femmes
- les Masseurs Kinésithérapeutes
- les diététiciens
- les ergothérapeutes
- les orthophonistes, orthoptistes, psychomotriciens, pédicures et podologues
- les techniciens de laboratoire
- les préparateurs en pharmacie
- les manipulateurs radiologie

Parmi les non cadres, on ajoute :

- les aides soignants
- les auxiliaires de puériculture
- les Agents de Service Hospitaliers (ASH)

### 4) Les ratios calculés

Trois ratios statistiques ont été retenus.

- le nombre de personnes (non cadres) par cadres ou cadres supérieurs (ratio 1)
- le nombre de personnes cadres par cadres supérieurs (ratio 2) et
- le nombre de personnes (non cadres) par cadres (ratio 3)

Ces ratios sont déclinés pour chacune des quatre activités.

Il a été convenu par le groupe de travail, pour des raisons d'homogénéité et de significativité des données recueillies, de retenir le ratio 1 pour en faire une analyse

régionale approfondie et répondre à la question : « Quelles sont les variables qui expliquent les différences de ce taux d'encadrement entre les établissements de la région ? », analyse que vous retrouvez à partir de la page 16.

## **5) La méthode statistique utilisée**

L'objectif de l'étude est de déterminer les facteurs explicatifs du taux d'encadrement.

L'analyse de la variance est une méthode statistique qui permet de mesurer l'influence de variables ou de grandeurs qualitatives (comme par exemple le département d'implantation d'un établissement) sur une variable quantitative (comme le taux d'encadrement).

C'est cette méthode qui a été utilisée pour cette étude avec le ratio 1 choisi comme variable quantitative à expliquer.

L'analyse de la variance est basée sur la comparaison des moyennes de chaque modalité des variables qualitatives les unes par rapport aux autres.

Le logiciel statistique utilisé est SPSS.

## **6) Les limites de l'étude**

Les limites de l'étude portent sur les différences de taux de retour selon les statuts.

En effet, 72% des établissements publics interrogés ont répondu au questionnaire, contre 37% des établissements privés lucratifs et moins de 20% des établissements privés non lucratifs interrogés.

Pour pallier ce faible effectif, les établissements privés non lucratifs ont été associés dans l'analyse par statut aux établissements PSPH.

# **III- DESCRIPTION DE LA BASE DE DONNEES**

## **1) Les établissements**

Les établissements ayant répondu à l'enquête sont au nombre de 198.

Pour des raisons d'homogénéité des réponses, les établissements ne réalisant que des activités « d'hôpitaux de jour », au nombre de 10 et « d'hospitalisation à domicile », au nombre de 3, ont été exclus des traitements pour le calcul des indicateurs. Des indicateurs spécifiques ont été calculés pour eux qui leur seront transmis.

Ainsi, la base exploitée comprend 185 établissements dont la répartition est la suivante selon le statut juridique de l'établissement.

Statut juridique	Nombre d'établissements	%
public dont AP-HP	79	43
privé non lucratif dont PSPH	68	37
privé	38	20
Tous statuts confondus	185	100

## 2) L'offre de soins

- Répartition des établissements selon le nombre d'activités pratiquées au sein de l'établissement.

On peut classer les établissements selon le nombre d'activités pratiquées parmi les quatre recensées : médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), soins de suite et réadaptation (SSR), psychiatrie et soins de longue durée (SLD).

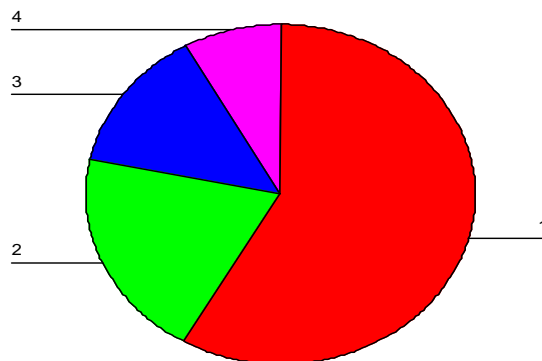
Exemple : un établissement qui compte une activité MCO, SSR et SLD aura 3 activités.

Les 185 établissements intégrés dans l'état des lieux se répartissent de la manière suivante :

nombre d'activités pratiquées parmi MCO, SSR, Psychiatrie et SLD

	Nombre d'établissements	%
1	108	58,4
2	37	20,0
3	25	13,5
4	15	8,1
Total	185	100,0

nombre d'activités pratiquées



- **Répartition des établissements selon le type des activités pratiquées au sein de l'établissement.**

On peut classer les établissements selon 3 « types », ceux qui pratiquent

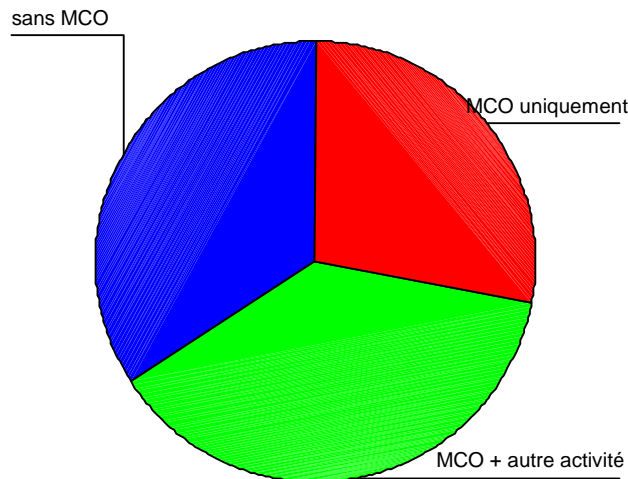
- MCO uniquement
- MCO avec au moins une autre activité (SSR, Psychiatrie et/ou SLD)
- SSR, psychiatrie et/ou SLD sans MCO.

On distingue donc :

**Type d'activité**

	Nombre d'étab.	Pourcentage
MCO uniquement	52	28,1
MCO avec au moins une autre activité	70	37,8
SSR, PSYCHIATRIE et ou SLD sans MCO	63	34,1
Total	185	100,0

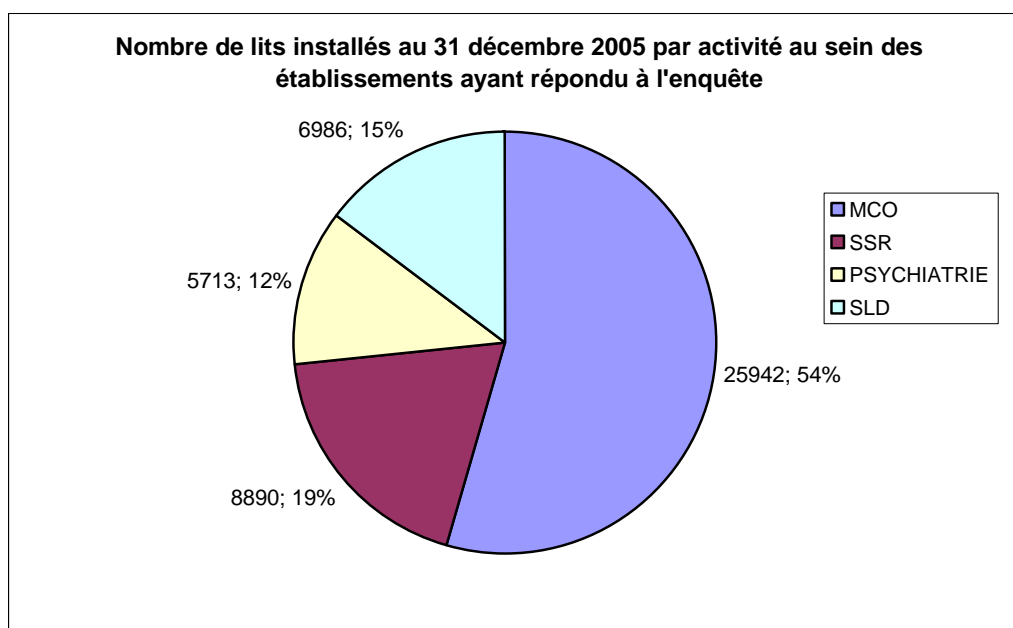
**Type d'activité**



- **Activité : répartition du nombre de lits installés**

Une vérification de la concordance entre la présence de lits installés et la déclaration de personnel affecté à cette activité a été faite. Pour chacune des 4 activités MCO, SSR, PSYCHIATRIE et SLD, les lits déclarés sans effectif ETP ont été retirés.

Le graphique suivant montre comment se répartit, au 31 décembre 2005, l'activité mesurée en nombre de lits installés (ou « actifs ») par nature d'activité. Ainsi, l'activité MCO représente un peu plus de la moitié du nombre total de lits installés (des établissements qui ont répondu à l'état des lieux) et les 3 autres activités représentent chacune plus ou moins le tiers de l'activité restante.



### **3) Les données de personnel**

Une vérification de la concordance entre la présence de lits installés et la déclaration de personnel affecté à cette activité a été faite. Les établissements ayant déclaré une activité via des lits installés sans effectif correspondant ont été exclus de l'analyse.

- **Répartition des effectifs en ETP au regard de l'activité en lits installés selon le statut juridique de l'établissement**

Statut	Nombre d'étab.	Nombre total ETP	Répartition des ETP selon statut	Nbre lits* installés	Répartition nbre de lits selon statut
AP-HP	35	43 588	56%	21 720	46%
public hors AP-HP	44	24 674	31%	15 020	32%
<i>total public</i>	79	68 262	87%	36 740	77%
PSPH	30	4 047	5%	3 300	7%
PNL	8	763	1%	707	1%
<i>total privé non lucratif</i>	38	4 810	6%	4 007	8%
Privé	68	5 367	7%	6 784	14%
<b>Total régional</b>	<b>185</b>	<b>78 438</b>	<b>100%</b>	<b>47 531</b>	<b>100%</b>

\* Les lits mentionnés correspondent aux 185 établissements hors hospitalisation à domicile et hors hôpitaux de jour. Ces deux raisons expliquent la différence entre les 47 742 lits présentés dans la partie méthodologie et les 47 531 lits du tableau ci-dessus.

Le tableau ci-dessus montre que les établissements AP-HP représentent 56% des ETP du périmètre de l'enquête contre 46% de l'ensemble des lits. A l'inverse, les établissements privés représentent 7% des ETP contre 14% des lits. Les établissements des autres statuts ont un poids en ETP proche de leur poids en lits.

- **Répartition des effectifs en ETP par « type » d'activité de l'établissement**

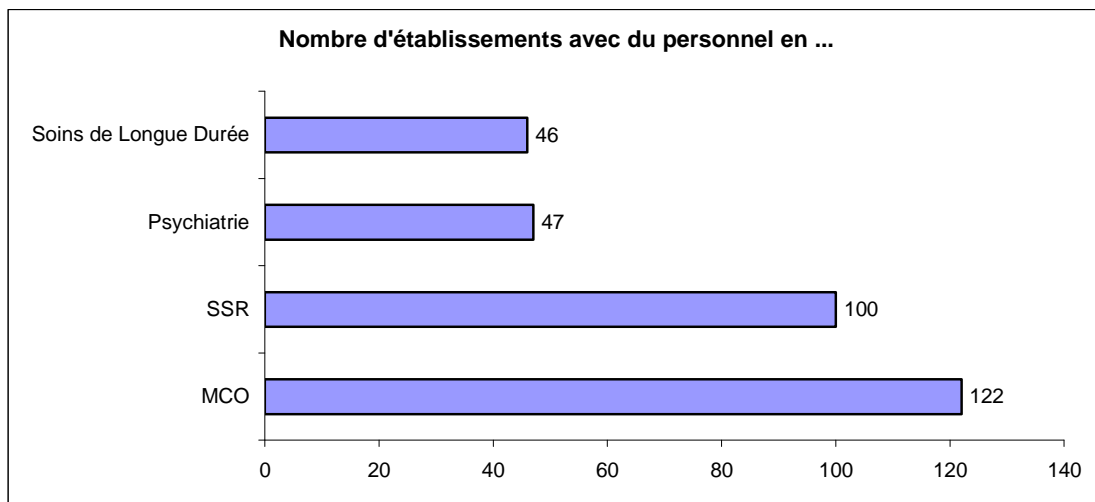
Type d'activité	Nombre d'étab.	Nombre total ETP	Répartition des ETP selon type	Nbre d'ETP moyen par étab.	Nbre lits* installés	Répartition nbre de lits selon type
MCO uniquement	52	12106	15%	233	7 448	16%
MCO avec au moins une autre activité	70	58625	75%	838	32 513	68%
SSR, PSYCHIATRIE et ou SLD sans MCO	63	7707	10%	122	7 570	16%
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>78438,49</b>	<b>100%</b>	<b>424</b>	<b>47 531</b>	<b>100%</b>

En moyenne, les 185 établissements répondant ont 424 ETP soignant (périmètre de l'enquête).

Les établissements de type "MCO avec au moins une autre activité" ont le nombre d'ETP moyen le plus élevé avec 838 ETP par établissement.

Les établissements "sans MCO" ont en moyenne 122 ETP, soit la moyenne la plus faible.

- **Répartition des effectifs en ETP selon les activités pratiquées**



## Résultats au 31 décembre 2005 Etat des lieux encadrement soignant en Ile de France

Trois ratios statistiques ont été calculés :

- le nombre de non cadres par « cadres » (ratio 1) = nombre de non cadres / (nombres de cadres + nombre de cadres supérieurs)
- le nombre de cadres par cadres supérieurs (ratio 2) et
- le nombre de non cadres par cadres (ratio 3)

Ces trois ratios sont présentés au total régional, selon l'activité pratiquée, selon le statut juridique de l'établissement, selon la localisation géographique, selon le type d'activité, selon le nombre d'activités pratiquées dans l'établissement, selon le nombre total d'ETP soignants de l'établissement (périmètre de cet état des lieux).

### Exemple de calcul des ratios :

Un établissement dans lequel il y aurait 1 cadre supérieur qui encadre 2 cadres qui ont l'un une équipe de 30 personnes (non cadres) et l'autre une équipe de 24 personnes.

- le ratio 1 est  $18 = (30+24)/(1+2)$
- le ratio 2 est  $2 = 2/1$
- le ratio 3 est  $27 = (30+24)/2$

### Résultats régionaux

Département de l'établissement	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
région	17,94	185	2,13	175	30,72	131

Pour les ratios 2 et 3, le nombre d'établissements concernés est inférieur aux 185 pris en compte, car les établissements qui n'ont pas de cadres supérieurs pour le ratio 2 ou pas de cadres pour le ratio 3 ne sont pas intégrés.

Par exemple, il y a 10 établissements qui n'ont aucun cadre supérieur et qui donc ne sont pas concernés par le ratio 2.

## Résultats selon l'activité pratiquée

Activité	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
<b>région</b>	<b>17,94</b>	<b>185</b>	<b>2,13</b>	<b>175</b>	<b>30,72</b>	<b>131</b>
MCO	17,15	122	2,27	114	30,72	92
SSR	20,52	100	2,04	80	29,75	70
PSYCHIATRIE	14,30	47	3,20	40	18,84	43
SLD	38,67	46	2,99	27	46,42	43

Si l'on ajoute les établissements des 4 activités cela fait un total supérieur à 185 établissements, nombre total d'établissements intégrés dans l'état des lieux, parce qu'un établissement peut avoir plusieurs activités.

## Résultats selon le statut juridique de l'établissement

Statut	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
<b>tous statuts</b>	<b>17,94</b>	<b>185</b>	<b>2,13</b>	<b>175</b>	<b>30,72</b>	<b>131</b>
AP-HP	18,01	35	3,46	34	23,88	35
Privé	18,19	68	0,36	65	39,56	27
PSPH et PNL	16,02	38	1,04	35	42,70	25
public	19,15	44	4,74	41	23,94	44

## Résultats selon la localisation géographique

Département de l'établissement	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
<b>région</b>	<b>17,94</b>	<b>185</b>	<b>2,13</b>	<b>175</b>	<b>30,72</b>	<b>131</b>
75	17,91	41	1,99	40	26,26	27
77	17,02	18	2,22	17	26,28	14
78	16,07	19	2,17	16	20,35	13
91	18,27	19	2,45	19	36,76	13
92	18,02	35	1,91	34	30,66	23
93	17,19	16	2,44	15	32,93	13
94	18,90	18	2,28	18	41,56	14
95	19,99	19	1,91	16	35,00	14

## Résultats selon le type d'activité de l'établissement

Type d'activité	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
<b>région</b>	<b>17,94</b>	<b>185</b>	<b>2,13</b>	<b>175</b>	<b>30,72</b>	<b>131</b>
MCO uniquement	15,49	52	0,72	51	43,07	27
MCO et autre activité	18,75	70	3,71	67	28,33	65
SSR, psychiatrie et ou sld sans MCO	19,06	63	1,51	57	26,15	39

## Résultats selon le nombre d'activités de l'établissement

Nombre d'activités parmi MCO, SSR, Psychiatrie et SLD	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
<b>région</b>	<b>17,94</b>	<b>185</b>	<b>2,13</b>	<b>175</b>	<b>30,72</b>	<b>131</b>
1	17,40	108	0,98	102	34,21	59
2	17,78	37	3,55	35	26,26	34
3	20,56	25	3,88	23	33,52	23
4	17,85	15	3,90	15	22,84	15

## Résultats selon le nombre total d'ETP soignants du périmètre de l'état des lieux

Nombre d'ETP	ratio 1	Nombre d'établissements concernés	ratio 2	Nombre d'établissements concernés	ratio 3	Nombre d'établissements concernés
<b>région</b>	<b>17,94</b>	<b>185</b>	<b>2,13</b>	<b>175</b>	<b>30,72</b>	<b>131</b>
moins de 100	18,73	83	0,49	74	26,95	34
de 100 à 459	17,05	53	2,86	52	41,65	48
de 500 à 999	18,10	22	4,45	22	22,65	22
de 1000 à 1999	17,23	19	3,22	19	22,98	19
2000 et plus	16,87	8	3,50	8	21,74	8

## Analyse détaillée du nombre de personnes encadrées par un « cadre » région Ile de France (ratio 1)

Seul le ratio 1 parmi les trois calculés précédemment fait l'objet de cette analyse détaillée. En effet, c'est le seul qui soit calculable pour les 185 établissements intégrés dans cet état des lieux car certains établissements n'ont pas soit de cadres supérieurs soit d'encadrement intermédiaire (agents de maîtrise/ cadres de santé).

Rappel exemple de calcul pour le ratio 1 :

Un établissement dans lequel il y aurait 1 cadre supérieur qui encadre 2 cadres qui ont l'un une équipe de 30 personnes (non cadres) et l'autre une équipe de 24 personnes aurait un ratio 1 de  $18 = (30+24)/(1+2)$

**Convention de vocabulaire : dans la suite de cette analyse, il serait indiqué qu'un « cadre » (au sens de personne en position d'encadrement) encadre 18 personnes**

### I- Quel impact de l'activité sur le taux d'encadrement ?

#### 1) Toutes activités confondues

Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur toutes activités

Moyenne	17,94
Médiane	16,67
Minimum	3,49
Maximum	53,20
Ecart type	7,98
Intervalle	49,71

Le ratio 1 « toutes activités confondues » a été calculé pour tous les établissements intégrés dans cet état des lieux (soit 185).

Un ratio de 12 signifie qu'un « cadre » encadre 12 personnes (non cadres). Plus ce ratio augmente plus le nombre de personnes encadrées est important.

L'établissement dans lequel le ratio est le plus bas, est à 3,5 ce qui veut dire que le nombre minimum de personnes encadrées par un « cadre » est 3.5 que l'on retrouve dans un établissement de la région (base des établissements ayant participé à l'enquête). A l'inverse l'établissement dans lequel le nombre de personnes encadrées est le plus important est de 53,2 personnes encadrées. Et donc, selon les établissements, le nombre de non cadres encadrés par un « cadre » oscille entre un minimum de 3,5 et un maximum 53,2, soit un écart de près de 50 personnes.

**La moyenne régionale de ce ratio vaut 17,9. Donc un « cadre » encadre en moyenne 18 personnes dans la région.**

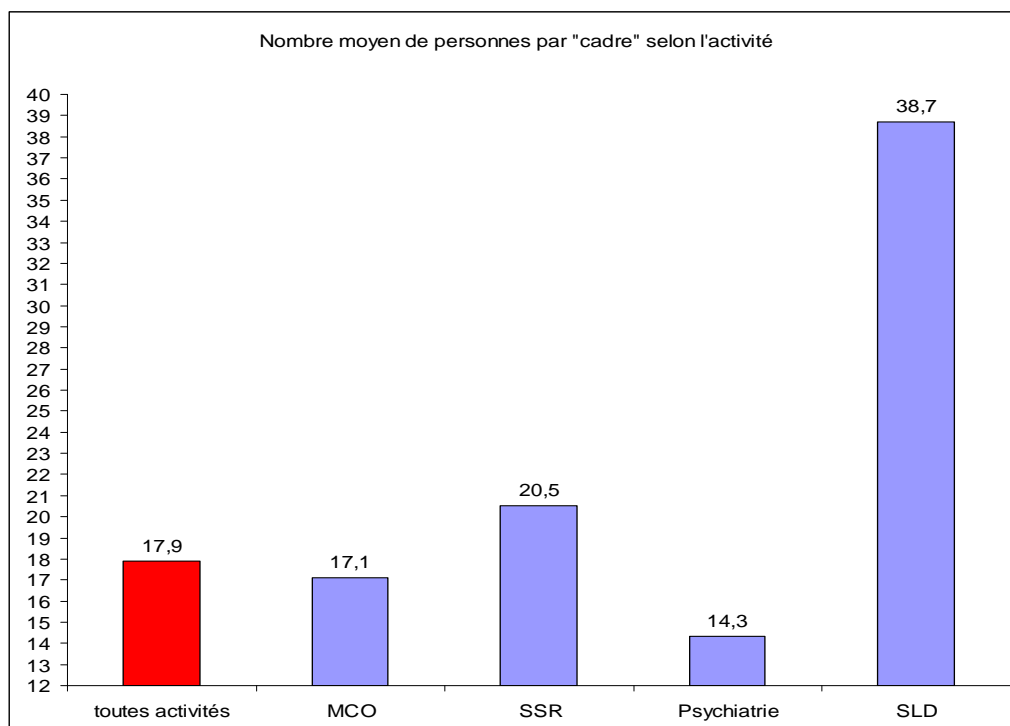
Si on prend la moitié des établissements (médiane), ce ratio est à 16,5. Par ailleurs, 80% des établissements ont un ratio qui se situe entre 10 personnes et 26 personnes (écart type de 8 personnes par rapport à la moyenne).

A ce niveau, nous ne pouvons que constater des disparités régionales importantes sans en connaître l'origine. Les chiffres suivants ont pour objet de mesurer l'impact éventuel de l'activité sur ce taux d'encadrement.

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez dans une moyenne régionale (cf. votre tableau retour personnalisé).

## 2) Synthèse

	Nombre moyen de personnes par « cadre »	Nombre d'établissements concernés
<b>toutes activités</b>	<b>17,9</b>	<b>185</b>
MCO	17,1	122
SSR	20,5	100
Psychiatrie	14,3	47
SLD	38,7	46



Il semble que l'activité explique une partie des différences du taux d'encadrement entre établissements. L'enquête ne permet pas de définir précisément lesquelles ni de voir dans le détail si la nature de l'activité (médecine, chirurgie, obstétrique,...), ou la discipline médicale... joue et dans quelle mesure. En effet, le groupe de travail a privilégié un nombre restreint de données à recenser et compléter par les établissements pour avoir un taux de retour qui rende les résultats significatifs. Il avait été envisagé dans un second temps d'affiner cette étude en mettant l'accent sur certaines disciplines médicales.

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez, ainsi qu'en fonction de vos chiffres sur chacune des activités pratiquées comme indiqué ci-dessous.

### 3) Activité médecine-chirurgie-obstétrique (MCO)

Le ratio nombre de personnes par « cadre » pour l'activité médecine-chirurgie-obstétrique porte sur 122 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

**Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur MCO**

Moyenne	17,14
Médiane	16,48
Minimum	4,77
Maximum	63,80
Ecart type	7,07
Intervalle	59,03

Selon les établissements, le ratio vaut au minimum 4,8 et au maximum 63,8 soit en intervalle près de 60 personnes entre les 2 établissements extrêmes ce qui est un écart plus important que pour toutes activités confondues.

**La moyenne de ce ratio vaut 17, un peu moins que pour toutes les activités confondues.**

80 % des établissements ont un taux d'encadrement pour l'activité MCO qui oscille entre 10 et 24 personnes, ce qui est sensiblement identique à ce qui est constaté toutes activités confondues.

#### 4) Activité soins de suite et réadaptation

**Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur SSR**

Moyenne	20,52
Médiane	19,17
Minimum	4,71
Maximum	53,20
Ecart type	9,63
Intervalle	48,49

Le ratio nombre de personnes par « cadre » pour l'activité soins de suite et réadaptation porte sur 100 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Selon les établissements, le ratio vaut au minimum 4,7 soit le nombre minimum de personnes encadrées par un « cadre » en SSR et vaut au maximum 53,2 soit un écart de plus de 48 personnes entre les 2 établissements extrêmes.

**La moyenne de ce ratio vaut 20,5.** Le nombre de personnes encadrées semble un peu plus élevé dans l'activité soins de suite et réadaptation qu'en MCO. L'amplitude est aussi sensiblement plus importante : 80% des établissements ont un taux d'encadrement qui varie entre 11,5 et 30 personnes sur l'activité SSR.

#### 5) Activité psychiatrie

**Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur PSYCHIATRIE**

Moyenne	14,30
Médiane	13,50
Minimum	3,49
Maximum	31,88
Ecart type	5,73
Intervalle	28,38

Le ratio nombre de personnes par « cadre » pour l'activité psychiatrie porte sur 47 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Selon les établissements, le ratio vaut au minimum 3,5 c'est-à-dire que dans l'établissement où le nombre de personnes encadrées par un « cadre » est le plus faible de l'enquête, il est de 3,5 personnes. Au maximum il est près de 32 ; cela veut dire que

dans l'établissement de l'enquête où le nombre de personnes encadrées est le plus élevé, il est d'environ 32 personnes. Cela représente un écart d'un peu plus de 28 personnes entre les 2 établissements extrêmes sur ce ratio. La psychiatrie est de très loin l'activité sur laquelle cet écart est le plus faible.

**La moyenne de ce ratio vaut 14,3.** Cela signifie que dans les établissements de l'enquête un « cadre » encadre en moyenne un peu plus de 14 personnes dans l'activité de psychiatrie. C'est le chiffre le plus bas de toutes les activités.

Par ailleurs, les établissements sont assez proches entre eux en termes d'amplitude d'effectifs encadrés, ce qui se différencie très nettement des autres activités aussi. En effet, 80% des établissements ont un taux d'encadrement qui varie entre 8,6 et 20 personnes sur cette activité.

## 6) Activité soins de longue durée

**Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur SLD**

Moyenne	38,66
Médiane	31,38
Minimum	15,08
Maximum	117,72
Ecart type	18,88
Intervalle	102,64

Le ratio nombre de personnes par « cadres » pour l'activité soins de longue durée porte sur 46 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Selon les établissements, le ratio vaut au minimum 15,1 et au maximum 117,7 soit en intervalle un écart de plus de 100 personnes encadrées entre les 2 établissements extrêmes.

**La moyenne de ce ratio vaut 38,7.** Cela signifie que dans les établissements de l'enquête un « cadre » encadre en moyenne un peu moins de 39 personnes dans l'activité de soins de longue durée. C'est le chiffre le plus élevé, très nettement, de toutes les activités.

Pour cette activité, la dispersion de cet indicateur est, elle aussi, très importante. En effet, 80% des établissements ont un taux d'encadrement qui varie d'un peu moins de 20 personnes à plus de 57 personnes soit des écarts qui vont de 1 à 3.

## II- Quel impact du statut de l'établissement sur le taux d'encadrement ?

### Préliminaire :

15 établissements de statut privé non lucratif (PNL) hors PSPH ont répondu à l'enquête, parmi lesquels 7 établissements réalisant des activités d'hôpitaux de jour et d'hospitalisation à domicile ont été exclus de l'analyse sur le taux d'encadrement. 8 établissements PNL ont donc été intégrés dans cet état des lieux.

Pour des raisons de significativité statistique des résultats, ces 8 établissements PNL ne constituent pas un groupe à part entière. Ils ont été regroupés avec les établissements Participant au Service Public Hospitalier (PSPH). Ils constituent le groupe PSPH et PNL comportant 38 établissements.

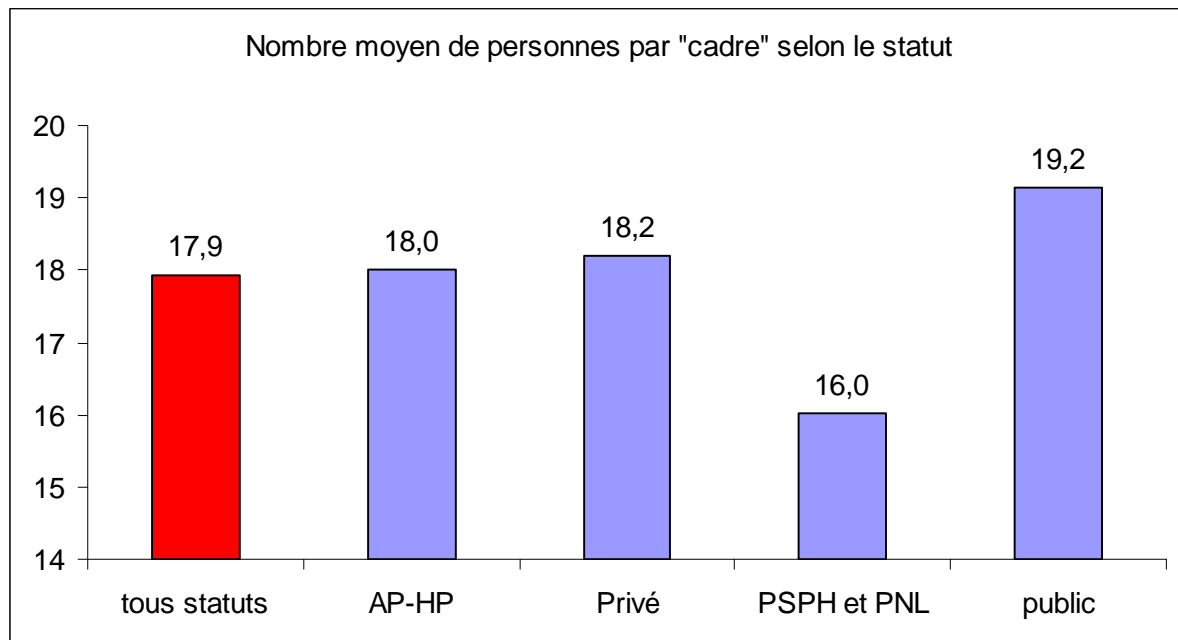
### Données par statut juridique d'établissement :

Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Statut	AP-HP	35	18,9%
	Privé	68	36,8%
	PSPH et PNL	38	20,5%
	Public	44	23,8%
Total		185	100,0%

Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur toutes activités

Statut	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
AP-HP	18,01	17,49	14,51	26,88	2,96	12,37
Privé	18,19	16,47	3,49	53,20	9,77	49,71
PSPH et PNL	16,02	14,22	4,71	48,47	8,74	43,76
Public	19,15	19,77	7,74	46,80	6,83	39,06
Tous	17,94	16,67	3,49	53,20	7,98	49,71



Les établissements privés, en nombre d'établissements, représentent près de 40% de cet état des lieux régional ; chacun des 3 autres statuts (AP-HP, privés non lucratifs et public hors APHP) représente environ 20% chacun.

Rappel : un ratio de « 12 » signifie qu'un « cadre » encadre 12 personnes. Plus ce ratio augmente plus le nombre de personnes encadrées est important.

La moyenne régionale de ce ratio vaut 17,9. Donc un « cadre » encadre en moyenne 18 personnes dans la région.

Si on prend la moitié des établissements (médiane), ce ratio est à 16,5. Par ailleurs, 80% des établissements ont un ratio qui se situe entre 10 personnes et 26 personnes (écart type de 8 personnes par rapport à la moyenne).

**Les chiffres montrent que le statut n'est pas discriminant pour expliquer les différences de taux d'encadrement entre établissements. Le nombre de personnes encadrées varie de 16 à 19 personnes en moyenne selon les statuts.**

Il est possible de noter en revanche que les 2 établissements extrêmes (celui dans lequel le nombre de personnes encadrées est le plus faible de la région et celui dans lequel il est le plus élevé) sont des établissements privés. C'est aussi dans ce statut d'établissement que l'on retrouve l'amplitude la plus importante puisque 80% des établissements privés ont un taux d'encadrement qui varie de 8,4 à 28 personnes en moyenne, soit du simple au triple. Ceci est sans doute représentatif de la grande

hétérogénéité des structures de ce statut. A l’opposé ce sont les établissements de l’AP-HP qui sont le plus homogènes puisque 80% des établissements de l’AP-HP ont un taux d’encadrement qui oscille entre 15 et 21 personnes en moyenne (écart type de seulement 3 personnes).

Les établissements privés non lucratifs (y compris PSPH) se rapprochent dans leur amplitude des établissements privés ; les établissements publics sont plus homogènes même si l’amplitude y est 3 fois plus importante que celle des établissements AP-HP.

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez au vu du statut de votre établissement.

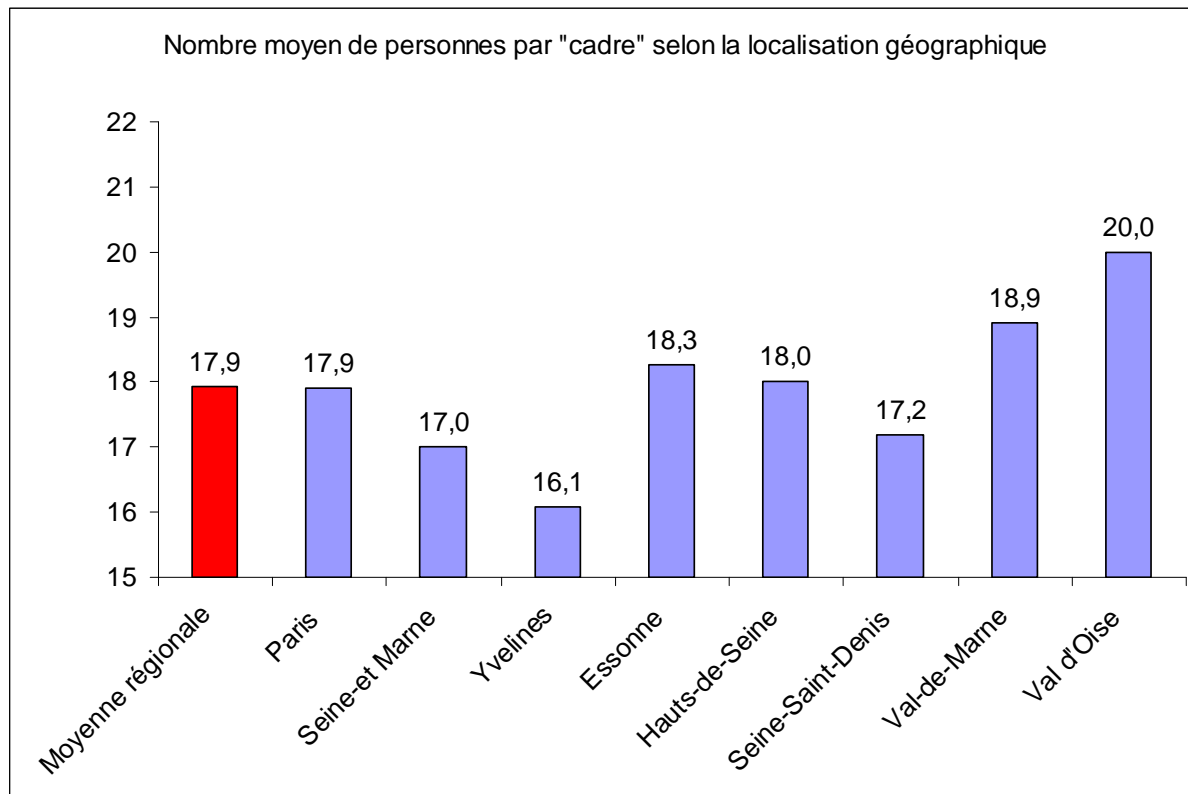
### III- Quel impact de la localisation géographique de l’établissement sur le taux d’encadrement ?

Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Département	75	41	22,2%
	77	18	9,7%
	78	19	10,3%
	91	19	10,3%
	92	35	18,9%
	93	16	8,6%
	94	18	9,7%
	95	19	10,3%
Total		185	100,0%

Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur toutes activités

Département	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
75	17,91	16,50	5,58	53,20	8,42	47,62
77	17,02	16,36	8,74	27,74	5,52	19,00
78	16,07	15,07	3,49	33,00	7,37	29,51
91	18,27	17,42	4,94	40,25	9,51	35,31
92	18,02	16,03	4,71	48,47	8,55	43,76
93	17,19	17,42	7,70	31,46	6,06	23,76
94	18,90	16,66	6,82	36,27	7,19	29,45
95	19,99	17,80	7,00	46,80	9,64	39,80
Tous	17,94	16,67	3,49	53,20	7,98	49,71



Les établissements de Paris et du 92, en nombre d'établissements, représentent chacun environ 20% des établissements de cet état des lieux régional ; chacun des 6 autres départements 77, 78, 91, 93, 94 et 95 représente environ 10%.

Rappel : un ratio de « 12 » signifie qu'un « cadre » encadre 12 non cadres. Plus ce ratio augmente plus le nombre de personnes encadrées est important.

La moyenne régionale de ce ratio vaut 17,9. Donc un « cadre » encadre en moyenne 18 personnes dans la région.

Si on prend la moitié des établissements (médiane), ce ratio est à 16,5. Par ailleurs, 80% des établissements ont un ratio qui se situe entre 10 personnes et 26 personnes (écart type de 8 personnes par rapport à la moyenne).

**Il semble que la localisation géographique n'a pas un impact très net sur le taux d'encadrement. Le nombre de personnes encadrées varie de 16 personnes en moyenne dans le 78 à 20 personnes dans le 95.**

L'amplitude entre établissements est la plus grande dans le 95 et le 91 avec un écart type de près de 10 personnes. Elle est la plus petite dans le 77.

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez dans votre département.

## IV- Quel impact du type d'activité de l'établissement sur le taux d'encadrement ?

Le type d'activité de l'établissement est défini de la manière suivante :

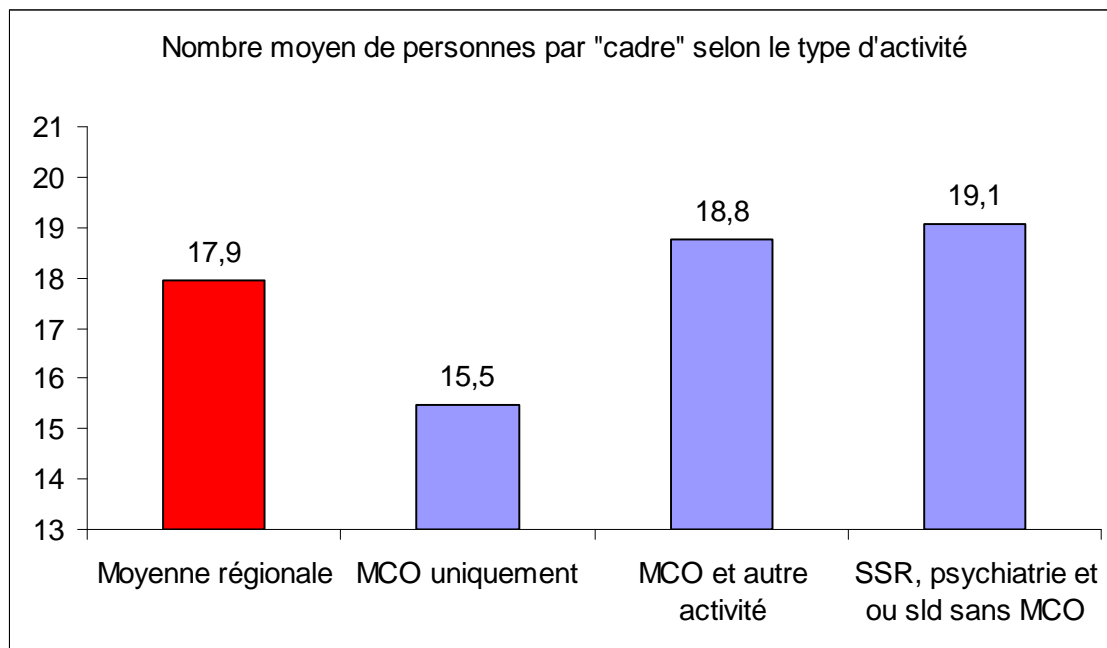
- si l'établissement ne pratique que l'activité MCO, il est affecté en « MCO uniquement » (28% des 185 établissements analysés)
- si l'établissement pratique l'activité MCO avec au moins l'une des 3 autres activités SSR, Psychiatrie et / ou Soins de Longue Durée, il est affecté à « MCO et au moins une autre activité » (environ 38% des 185 établissements)
- les autres établissements sont dans la catégorie « SSR, psychiatrie et/ou SLD sans MCO » (34% des 185 établissements)

### Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Type d'activité	MCO uniquement	52	28,1%
	MCO et autre activité	70	37,8%
	SSR, psychiatrie et ou sld sans MCO	63	34,1%
Total		185	100,0%

### Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur toutes activités

Type d'activité	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
MCO uniquement	15,49	15,22	4,77	39,00	5,91	34,23
MCO et autre activité	18,75	18,18	7,04	35,52	4,16	28,48
SSR, psychiatrie et ou sld sans MCO	19,06	15,07	3,49	53,20	11,58	49,71
Tous	17,94	16,67	3,49	53,20	7,98	49,71



Rappel : un ratio de « 12 » signifie qu'un « cadre » encadre 12 personnes. Plus ce ratio augmente plus le nombre de personnes encadrées est important. La moyenne régionale de ce ratio vaut 17,9 donc un « cadre » encadre en moyenne 18 personnes. Si on prend la moitié des établissements (médiane), ce ratio est à 16,5. Par ailleurs, 80% des établissements ont un ratio qui se situe entre 10 personnes et 26 personnes (écart type de 8 personnes par rapport à la moyenne).

Ce ratio moyen vaut respectivement 15,5 pour les établissements qui ne pratiquent que l'activité MCO et un peu plus de 19 pour les établissements de la catégorie « SSR, psychiatrie et ou SLD sans MCO ». Dans les établissements sans activité MCO et avec plusieurs activités, le nombre de personnes encadrées par cadre est donc supérieur en moyenne à celui des établissements proposant uniquement l'activité MCO.

L'analyse de la variance indique que le type d'activité est discriminant pour expliquer les différences de taux d'encadrement entre établissements. Il faut également noter que c'est dans la catégorie des établissements avec uniquement l'activité MCO que le taux d'encadrement est le plus dispersé (minimum 3,5 et maximum 53).

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez dans votre type d'activité.

Pour ceux qui veulent aller plus loin ... :

La conclusion selon laquelle le type d'activité est un facteur explicatif des différences de taux d'encadrement entre établissements peut surprendre du fait d'un écart moindre des taux d'encadrement entre les 2 « types » d'activité extrêmes (de 3,57 personnes) qu'entre les 2 départements extrêmes par exemple (avec 3,92 personnes).

L'analyse de la variance dit que la localisation géographique (département) n'explique pas les différences de taux d'encadrement entre établissements de la région alors que le type d'activité oui. Cela s'explique car l'analyse de la variance sert à « tester l'hypothèse d'égalité des moyennes » en langage statistique, c'est-à-dire qu'elle est basée sur la somme des écarts de chaque département par rapport à la moyenne régionale pour la localisation géographique et de chaque « type » d'activité pour ce critère et non sur l'amplitude entre les valeurs extrêmes. Plus les écarts à la moyenne sont importants plus le critère a de chance d'être un facteur explicatif des écarts. C'est le cas du type d'activité (comme cela l'était pour l'activité pratiquée).

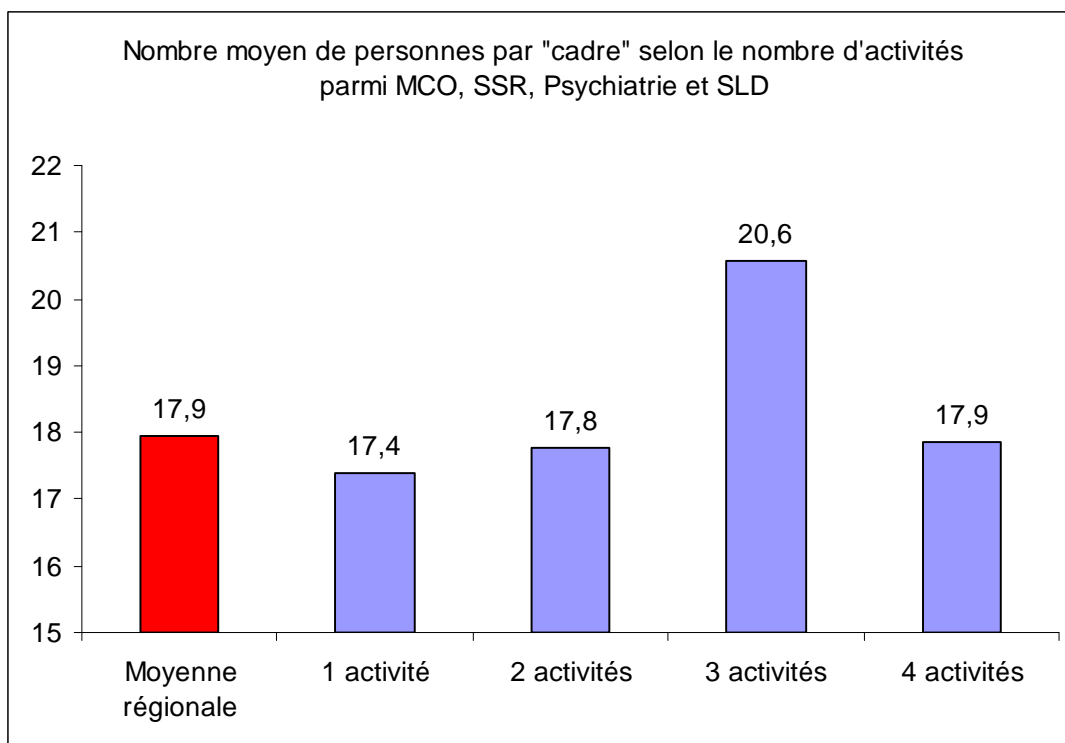
## V - Quel impact du nombre d'activités de l'établissement sur le taux d'encadrement ?

Récapitulatif de traitement des observations

	Nombre d'étab.	Pourcentage
Nombre d'activités 1	108	58,4%
2	37	20,0%
3	25	13,5%
4	15	8,1%
Total	185	100,0%

Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur toutes activités

Nombre d'activités	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
1	17,40	15,16	3,49	53,20	9,75	49,71
2	17,78	16,34	7,04	35,52	5,22	28,48
3	20,56	20,44	15,08	29,87	3,30	14,80
4	17,85	17,12	14,62	24,90	2,82	10,27
Tous	17,94	16,67	3,49	53,20	7,98	49,71



Il s'agit du nombre d'activités pratiquées au sein de l'établissement parmi les activités médecine-chirurgie-obstétrique, soins de suite et réadaptation, psychiatrie et soins de longue durée.

La majorité (58%) des 185 établissements sont mono activité, ils ne pratiquent qu'une seule activité (sans que ce soit la même) parmi les 4. 20% en pratiquent 2, 13,5% en pratiquent 3 et 15 établissements pratiquent les 4 simultanément.

**Il apparaît que le nombre d'activités pratiquées n'a pas d'impact significatif sur le taux d'encadrement. Il n'est donc pas un facteur explicatif des différences constatées entre établissements de la région.**

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez dans votre catégorie de nombre d'activités pratiquées.

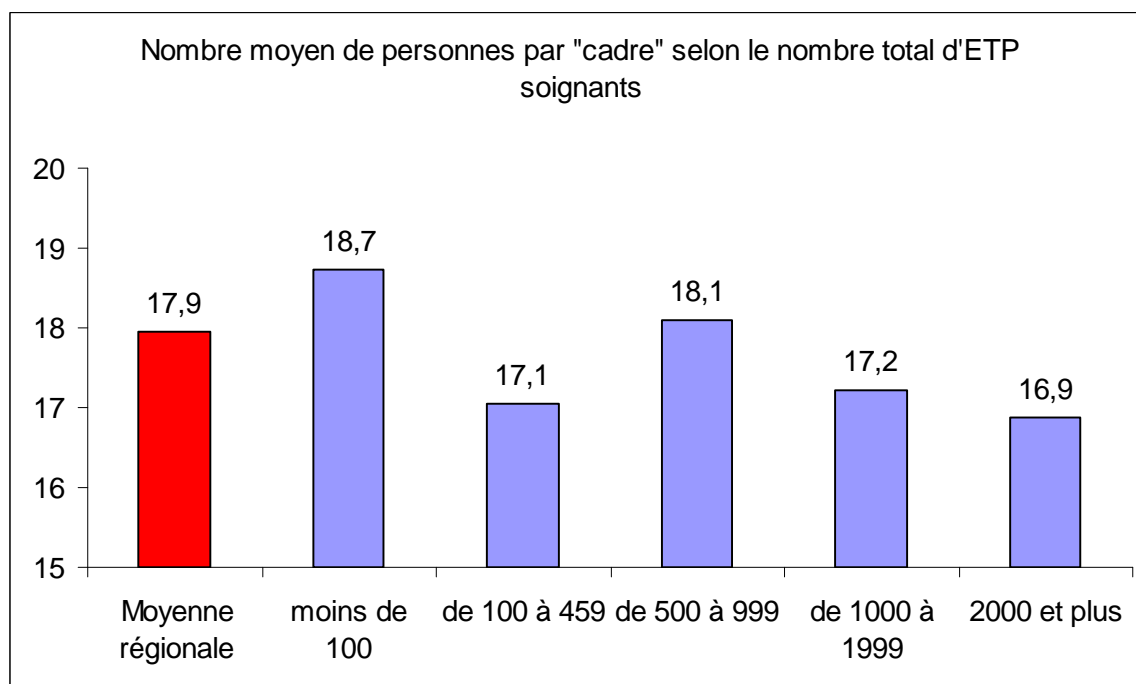
## VI - Quel impact du nombre total d'ETP soignants (périmètre de l'état des lieux) ?

Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Tranche d'ETP	moins de 100	83	44,9%
	de 100 à 499	53	28,6%
	de 500 à 999	22	11,9%
	de 1000 à 1999	19	10,3%
	2000 et plus	8	4,3%
Total		185	100,0%

Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur toutes activités

Tranche d'ETP	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
moins de 100	18,73	16,03	3,49	53,20	10,85	49,71
de 100 à 499	17,05	16,67	6,82	29,87	5,09	23,05
de 500 à 999	18,10	18,24	7,74	24,90	4,49	17,16
de 1000 à 1999	17,23	17,12	10,40	24,36	3,13	13,96
2000 et plus	16,87	16,51	15,44	19,18	1,30	3,74
Tous	17,94	16,67	3,49	53,20	7,98	49,71



Il s'agit du nombre d'effectifs soignants du périmètre de l'enquête, en équivalent temps plein, recensés au 31 décembre 2005 toutes activités confondues.

45 % des 185 établissements ont moins de 100 ETP, 29% en ont moins de 500 (entre 100 et 459).

**Il apparaît que le nombre total d'effectifs soignants en équivalent temps plein n'a pas d'impact significatif sur le taux d'encadrement. Il n'est donc pas un facteur explicatif des différences constatées entre établissements de la région.**

Il est intéressant de comparer les chiffres de votre établissement dans cet ensemble pour voir comment vous vous situez dans votre tranche d'effectif soignant (reportez vous à vos résultats personnalisés, la tranche pour votre établissement est indiquée).

## VII - Croisement du statut de l'établissement et de l'activité pratiquée

Les données suivantes ont pour but d'affiner l'analyse fournie par activité (cf I-) et par statut d'établissement (cf II-) en croisant ces deux paramètres.

### A-Tri par activité pratiquée

Ces données ont pour but d'analyser, pour une activité homogène donnée, les ressemblances ou différences du taux d'encadrement selon les statuts d'établissement.

#### A-1) Pour l'activité MCO

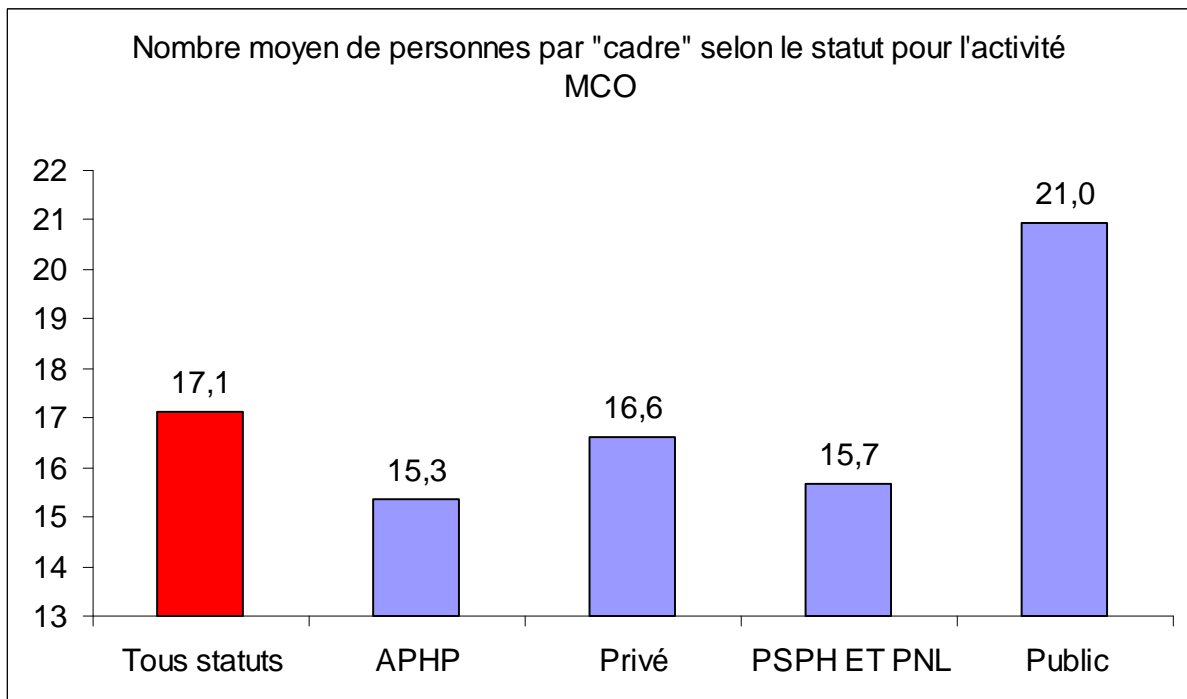
Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Statut	AP-HP	34	27,9%
	Privé	46	37,7%
	PSPH et PNL	14	11,5%
	Public	28	23,0%
Tous		122	100,0%
Exclus		63	
Total		185	

Les établissements dits « exclus » sont ceux qui n'ont pas de personnel dans cette activité.

**Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur MCO**

Statut	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
AP-HP	15,34	15,76	7,86	19,55	3,02	11,70
Privé	16,61	16,31	4,77	39,00	7,61	34,23
PSPH et PNL	15,68	14,96	7,50	25,38	5,23	17,88
Public	20,95	19,54	13,55	63,80	9,10	50,25
Tous	17,14	16,48	4,77	63,80	7,07	59,03



Le ratio nombre de personnes par « cadre » porte sur les 122 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Le tableau ci-dessus montre des disparités au sein de l'activité médecine-chirurgie-obstétrique selon le statut d'établissement. En effet, la moyenne de 17 personnes dans la région, pour l'activité MCO, varie en fait de 15,3 personnes encadrées par un « cadre » dans les établissements AP-HP à 21 personnes dans les établissements publics. Les établissements du secteur privé non lucratif (dont PSPH) ont un taux d'encadrement moyen similaire à celui des établissements de l'AP-HP, les établissements privés ont un taux à peine plus élevé (+1 personne en moyenne), mais qui reste en dessous de la moyenne régionale sur cette activité.

Le taux minimum d'encadrement est de moins de 5 personnes dans un établissement privé et le maximum est de près de 64 personnes dans un établissement public.

L'amplitude entre les 2 établissements extrêmes (celui, dans le statut concerné, qui a le nombre de personnes encadrées le plus bas et celui à l'opposé qui a le nombre le plus élevé) est la plus grande dans les établissements publics (hors AP-HP) avec 50 personnes d'écart, elle est la plus faible dans les établissements AP-HP avec seulement 11 personnes d'écart. Cela est représentatif de l'homogénéité ou hétérogénéité des établissements pour l'activité concernée. Il semble donc que l'hétérogénéité est la plus importante dans les établissements publics, en tous les cas sur l'activité MCO, avec 80% des établissements qui ont un taux d'encadrement qui varie entre 11,8 et 30 personnes. Toutes activités confondues, l'hétérogénéité était la plus importante pour les établissements privés alors que l'on voit ici que sur l'activité MCO les établissements privés sont un plus homogènes entre eux (80% d'entre eux ont un taux qui varie de 9 personnes à 24,2 personnes).

## A-2) Pour l'activité SSR

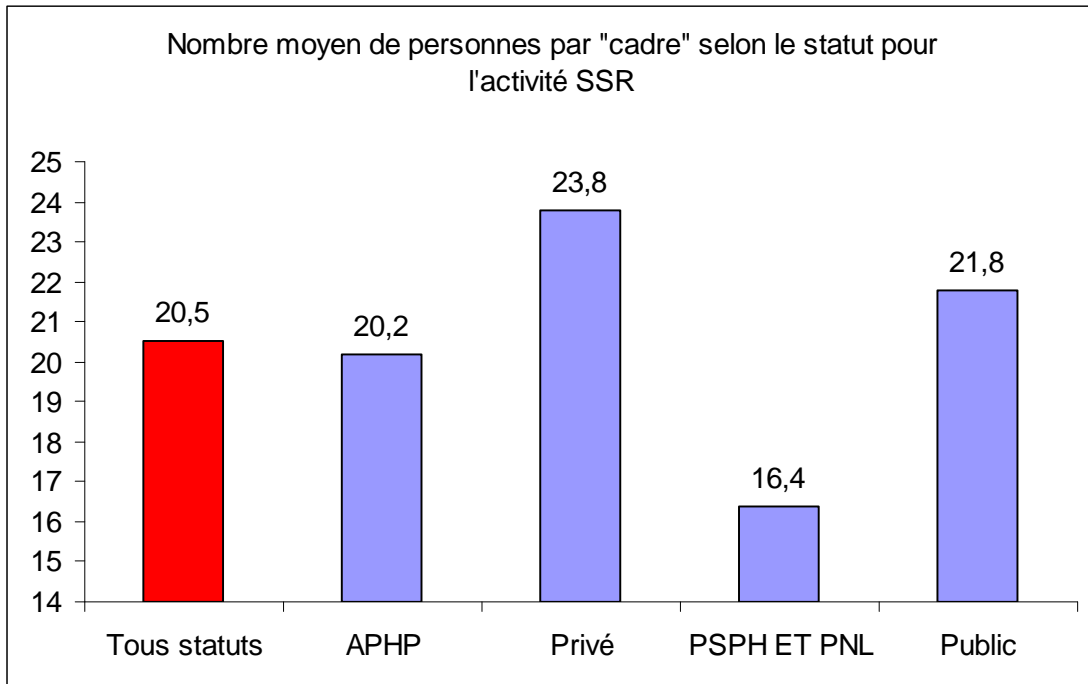
### Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Statut	AP-HP	23	23,0%
	Privé	25	25,0%
	PSPH et PNL	26	26,0%
	Public	26	26,0%
Tous		100	100,0%
Exclus		85	
Total		185	

Les établissements dits « exclus » sont ceux qui n'ont pas de personnel dans cette activité.

### Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur SSR

Statut	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
AP-HP	20,20	19,91	8,83	41,00	8,04	32,17
Privé	23,80	20,30	4,84	53,20	11,94	48,36
PSPH et PNL	16,37	13,07	4,71	48,47	10,47	43,76
Public	21,79	20,71	13,31	39,41	5,76	26,10
Tous	20,52	19,17	4,71	53,20	9,63	48,49



Le ratio nombre de personnes par « cadre » porte sur les 100 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Le tableau ci-dessus montre une disparité encore plus importante au sein de l'activité soins de suite et réadaptation selon le statut d'établissement par rapport à l'activité MCO. En effet, la moyenne de 20,5 personnes dans la région, pour l'activité SSR, varie en fait de 16,4 personnes encadrées par un « cadre » dans les établissements du secteur privé non lucratif à près de 24 personnes dans les établissements privés.

Le taux minimum d'encadrement est de moins de 5 personnes dans un établissement privé non lucratif (idem pour un établissement privé) et le maximum est de 53 personnes dans un établissement privé.

L'amplitude entre les 2 établissements extrêmes (celui, dans le statut concerné, qui a le nombre de personnes encadrées le plus bas et celui à l'opposé qui a le nombre le plus élevé) est la plus grande dans les établissements privés avec près de 50 personnes d'écart, elle est la plus faible dans les établissements publics avec 26 personnes d'écart. Cela est représentatif de l'homogénéité ou hétérogénéité des établissements pour l'activité concernée. Il semble donc que l'hétérogénéité est la plus importante dans les établissements privés avec 80% des établissements qui ont un taux d'encadrement qui varie entre presque 11 personnes et un peu moins de 33 personnes (écart type de 12 personnes). Les établissements privés à but non lucratif ont aussi une disparité importante entre eux puisque 80% d'entre eux ont un taux qui varie de 6 personnes à près de 27 personnes (écart type de 10,5 personnes).

### A-3) Pour l'activité psychiatrie

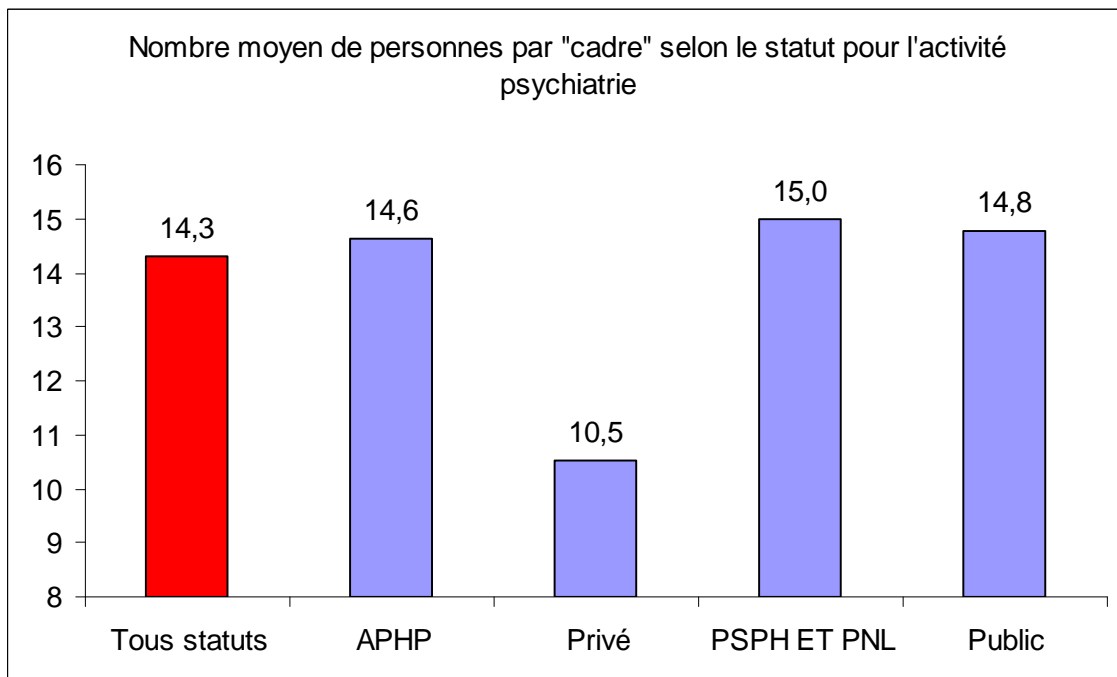
Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Statut	AP-HP	15	31,9%
	Privé	5	10,6%
	PSPH et PNL	5	10,6%
	Public	22	46,8%
Tous		47	100,0%
Exclus		138	
Total		185	

Les établissements dits « exclus » sont ceux qui n'ont pas de personnel dans cette activité.

Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur PSYCHIATRIE

Statut	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
AP-HP	14,62	15,00	8,93	24,38	3,97	15,45
Privé	10,52	10,94	3,49	17,64	6,26	14,15
PSPH et PNL	15,00	15,53	12,04	18,10	2,33	6,06
Public	14,77	13,23	7,04	31,88	7,01	24,84
Tous	14,30	13,50	3,49	31,88	5,73	28,38



Le ratio nombre de personnes par « cadre » porte sur les 47 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Le tableau ci-dessus montre une plus grande homogénéité au sein de l'activité psychiatrie comparativement aux autres activités, selon le statut d'établissement. En effet, la moyenne de 14,3 personnes dans la région, pour l'activité psychiatrie, varie en fait de 10,5 personnes encadrées par un « cadre » dans les établissements du secteur privé (mais il est à noter que dans ce statut il n'y a que 5 établissements intégrés) à 15 personnes dans les établissements privés non lucratifs (statut sur lequel il n'y a aussi que 5 établissements intégrés).

Le taux minimum d'encadrement est de 3,5 personnes dans un établissement privé et le maximum est de presque 32 personnes dans un établissement public.

L'amplitude entre les 2 établissements extrêmes (celui, dans le statut concerné, qui a le nombre de personnes encadrées le plus bas et celui à l'opposé qui a le nombre le plus élevé) est très nettement plus faible que pour toutes les autres activités. Elle est la plus grande dans les établissements publics avec environ 25 personnes d'écart, elle est la plus faible dans les établissements privés non lucratifs avec 6 personnes d'écart. L'homogénéité des établissements est forte entre statuts d'établissement mais encore plus au sein d'un même statut (écart type qui varie de 2 à 7 personnes seulement) pour la psychiatrie.

#### A-4) Pour l'activité SLD

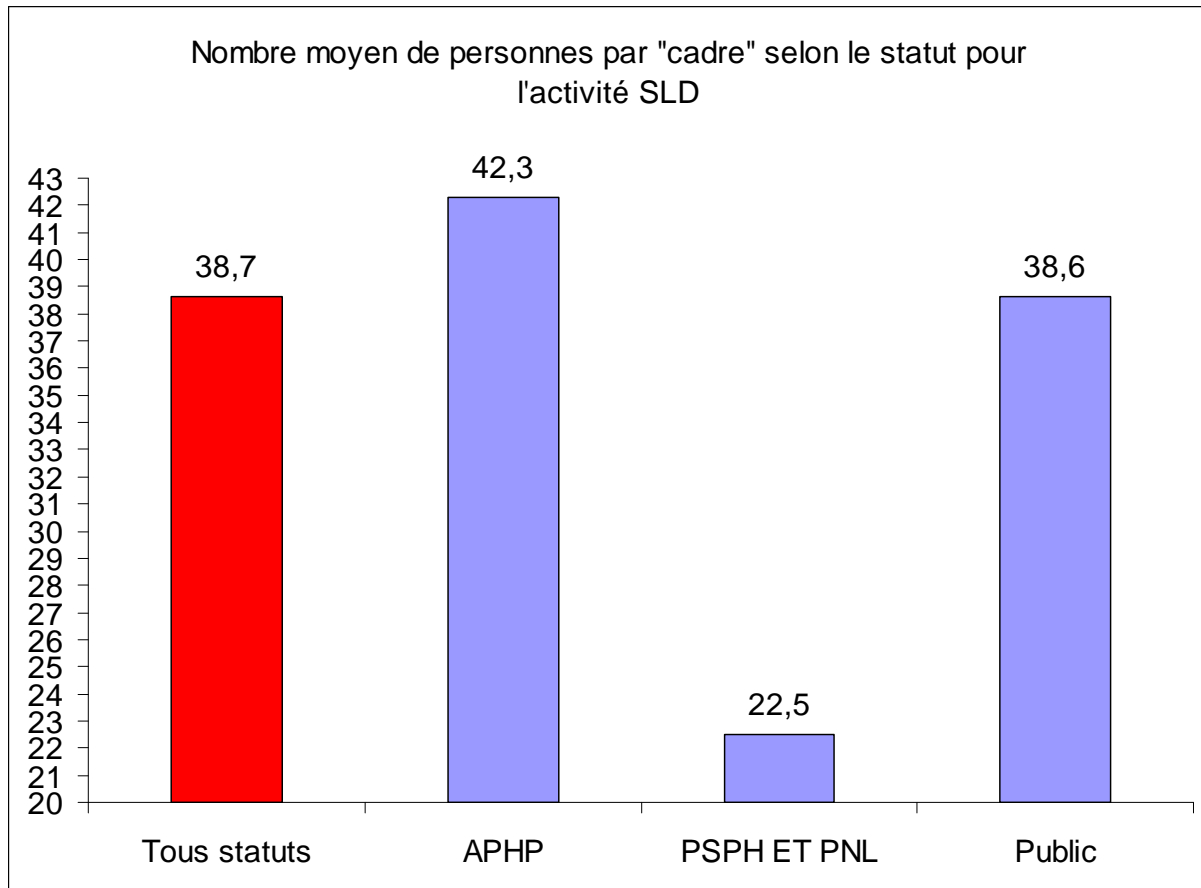
##### Récapitulatif de traitement des observations

		Nombre d'étab.	Pourcentage
Statut	AP-HP	18	39,1%
	PSPH et PNL	4	8,7%
	Public	24	52,2%
Tous		46	100,0%
Exclus		139	
Total		185	

Les établissements dits « exclus » sont ceux qui n'ont pas de personnel dans cette activité. En particulier en SLD aucun établissement privé n'a d'effectifs.

##### Statistiques de ratio pour nombre de personnes / cadre ou cadre supérieur SLD

Statut	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle
AP-HP	42,32	31,38	15,48	90,60	17,43	75,12
PSPH et PNL	22,53	22,12	18,65	27,25	3,57	8,60
Public	38,61	32,33	15,08	117,72	20,79	102,64
Tous	38,66	31,38	15,08	117,72	18,88	102,64



Le ratio nombre de personnes par « cadre » porte sur les 46 établissements ayant des effectifs dans cette activité.

Le tableau ci-dessus montre une très grande hétérogénéité au sein de l'activité soins de longue durée comparativement aux autres activités, selon le statut d'établissement. En effet, la moyenne de 38,6 personnes dans la région, pour l'activité SLD, varie en fait de 42,3 personnes encadrées par un « cadre » dans les établissements de l'AP-HP à 22,5 personnes dans les établissements privés non lucratifs (statut sur lequel il n'y a aussi que 4 établissements intégrés).

Le taux minimum d'encadrement est de 15 personnes dans un établissement public et le maximum est de 117 personnes dans un établissement public hors AP-HP.

L'amplitude entre les 2 établissements extrêmes (celui, dans le statut concerné, qui a le nombre de personnes encadrées le plus bas et celui à l'opposé qui a le nombre le plus élevé) est considérable. Elle est la plus grande dans les établissements publics avec plus de 100 personnes d'écart ; elle est la plus faible dans les établissements privés non

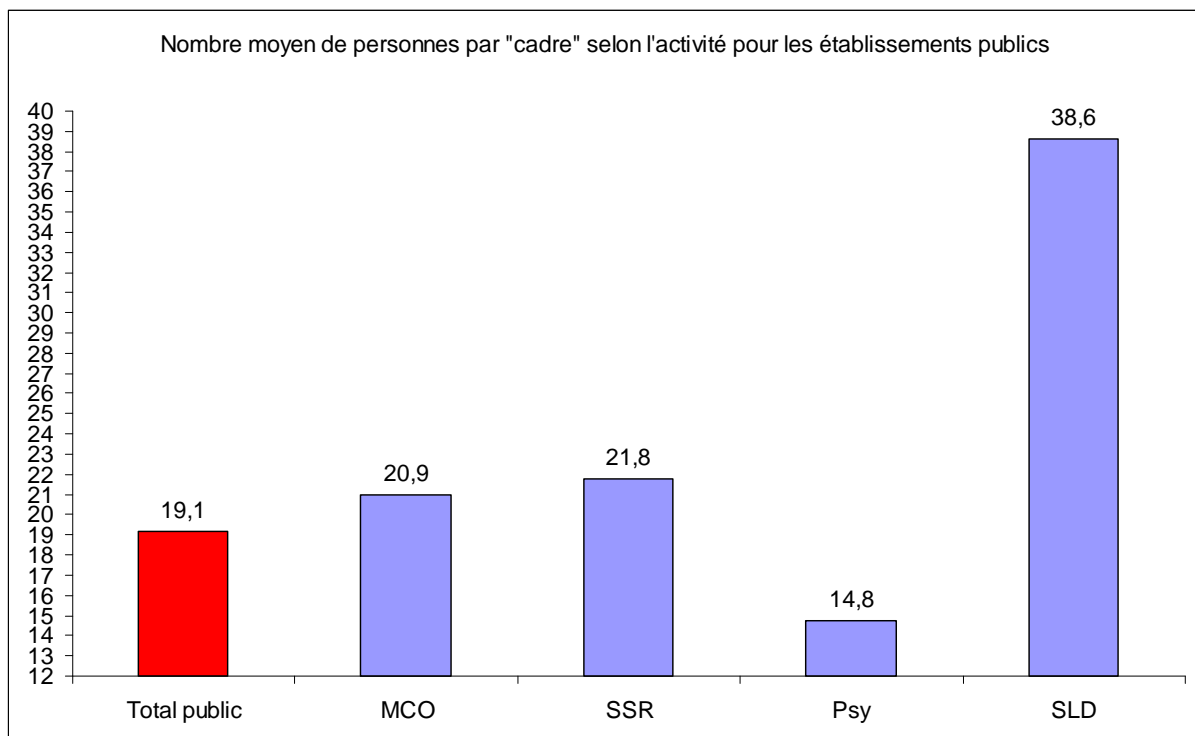
lucratifs avec 8,5 personnes d'écart mais les chiffres ne portent que sur 4 établissements.

## B-Tri par statut d'établissement

Ces données ont pour but d'analyser, pour un statut d'établissement homogène donné, les ressemblances ou différences du taux d'encadrement selon l'activité pratiquée.

### B-1) Pour les établissements publics hors AP-HP

Activité	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle	nb d'étab.
MCO	20,95	19,54	13,55	63,80	9,10	50,25	28
SSR	21,79	20,71	13,31	39,41	5,76	26,10	26
Psy	14,77	13,23	7,04	31,87	7,01	24,84	22
SLD	38,61	32,33	15,08	117,72	20,79	102,64	24
Total public hors APHP	19,15	19,77	7,74	46,80	6,83	39,06	44



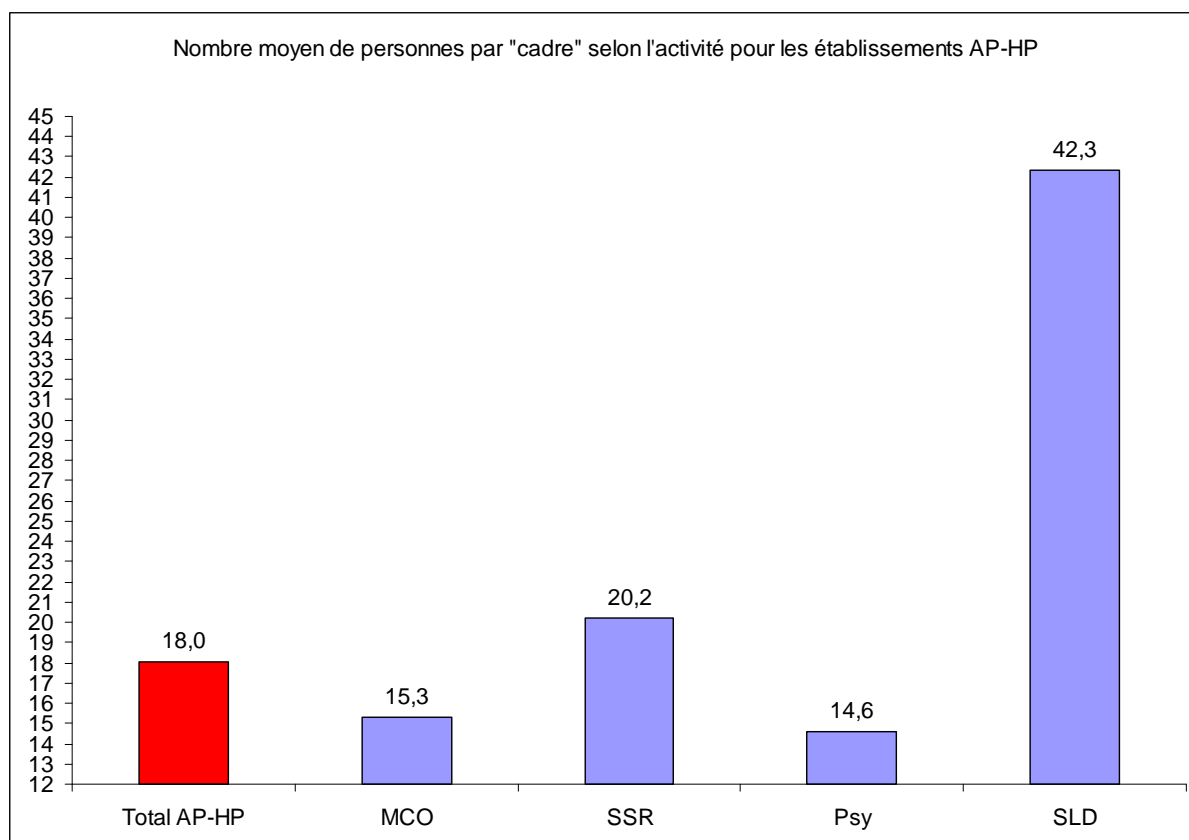
Le croisement entre le tableau ci-dessus et le tableau par activité tous statuts confondus montre une même répartition entre les activités : l'activité pour laquelle le nombre de personnes encadrées par un « cadre » est le plus faible est la psychiatrie et le plus important, les soins de longue durée. Pour les établissements publics le nombre de

personnes encadrées est très proche entre l'activité MCO et SSR alors qu'il y avait en moyenne plus de 3 personnes de plus en SSR par rapport à MCO toutes activités confondues.

La disparité entre établissements publics est un peu plus forte sur l'activité MCO (+2 / -2 personnes) et sur l'activité psychiatrie (+1,5 / -1,5 personnes) et plus faible sur l'activité SSR (-4 / +4 personnes) et SLD (-6 / +6 personnes) qu'entre établissements de tous statuts confondus.

## B-2) Pour les établissements AP-HP

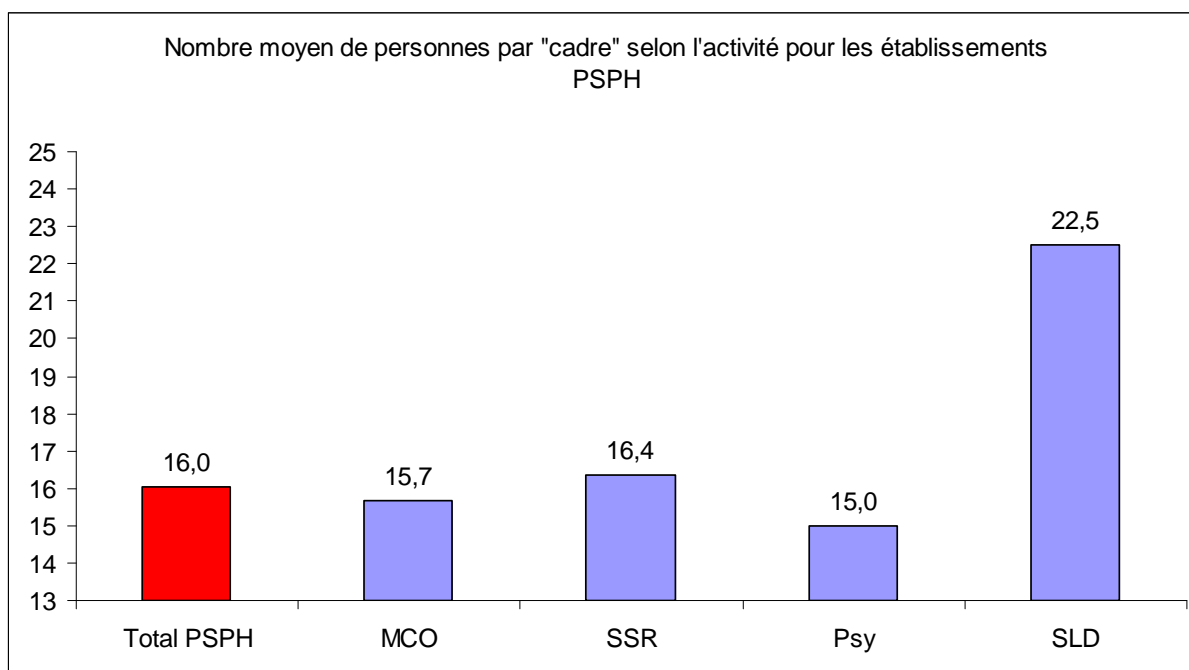
Activité	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle	nb d'étab.
MCO	15,34	15,76	7,86	19,55	3,01	11,70	34
SSR	20,19	19,91	8,83	41,00	8,04	32,17	23
Psy	14,62	15,00	8,92	24,38	3,97	15,45	15
SLD	42,32	31,38	15,48	90,60	17,43	75,12	18
Total APHP	18,01	17,49	14,51	26,88	2,96	12,36	35



Le croisement entre le tableau ci-dessus et le tableau par activité tous statuts confondus montre une même répartition entre les activités : l'activité pour laquelle le nombre de personnes encadrées par un « cadre » est le plus faible est la psychiatrie et le plus important, les soins de longue durée. Il est à noter cependant que le nombre de personnes encadrées par un « cadre » est très proche dans les activités MCO et psychiatrie alors qu'il est sensiblement supérieur en MCO au global régional.

### B-3) Pour les établissements privés à but non lucratif dont PSPH

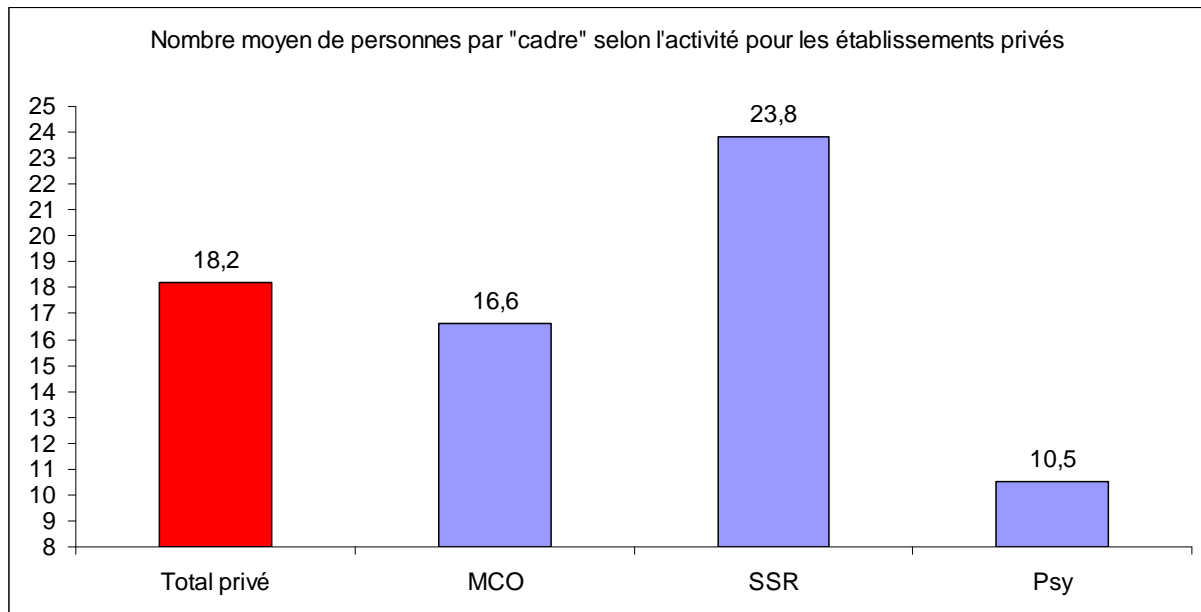
Activité	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle	nb d'étab.
MCO	15,68	14,96	7,50	25,38	5,23	17,88	14
SSR	16,37	13,07	4,71	48,47	10,47	43,76	26
Psy	15,00	15,53	12,04	18,10	2,33	6,06	5
SLD	22,53	22,11	18,65	27,25	3,57	8,60	4
Total PNL dont PSPH	16,02	14,22	4,71	48,47	8,74	43,76	38



Le croisement entre le tableau ci-dessus et le tableau par activité tous statuts confondus montre une même répartition entre les activités : l'activité pour laquelle le nombre de personnes encadrées par un « cadre » est le plus faible est la psychiatrie et le plus important, les soins de longue durée. Il est à noter cependant que le nombre de personnes encadrées par un « cadre » dans les établissements privés non lucratifs est similaire entre les activités MCO, SSR et psychiatrie (moins d'une personne et demie) alors qu'il est de plus de 6 personnes en moyenne régionale entre les activités psychiatrie et SSR.

### B-4) Pour les établissements privés

Activité	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type	Intervalle	nb d'étab.
MCO	16,61	16,31	4,77	39,00	7,60	34,23	46
SSR	23,80	20,30	4,84	53,20	11,94	48,36	25
Psy	10,51	10,93	3,49	17,64	6,26	14,15	5
SLD	-	-	-	-	-	-	-
Total privé	18,19	16,47	3,49	53,20	9,77	49,71	68



Le croisement entre le tableau ci-dessus et le tableau par activité tous statuts confondus montre une même répartition entre les activités. Il est à noter cependant les différences suivantes :

- aucun établissement privé de l'état des lieux n'a d'activité SLD
- les écarts entre les activités sont beaucoup plus importants que dans la moyenne régionale. Le nombre de personnes encadrées par un « cadre » dans les établissements privés est plus du double en SSR qu'en psychiatrie (près de 24 personnes en SSR contre 10,5 personnes en psychiatrie). Cela s'explique aussi parce que les intervalles entre activités sont beaucoup plus importants dans les établissements privés qu'en moyenne régionale. En effet, il y a près de 4 personnes encadrées de moins en psychiatrie dans les établissements privés par rapport à la moyenne régionale en psychiatrie ; à l'opposé il y a près de 3,5 personnes encadrées de plus en SSR dans les établissements privés par rapport à la moyenne régionale SSR.

# ANNEXES

# Annexe 1

**Maquette retour chiffres personnalisés  
et questionnaire support de l'état des lieux**

**Etablissements UHRIF et APHP**

**NOMBRE DE LITS INSTALLES ("ACTIFS")**

	Médiane des établissements						Total régional
	Votre établissement	de votre statut	de votre département	de votre type d'activité	de votre nombre d'activités	de la même tranche d'ETP	
Toutes activités							
MCO							
SSR							
Psychiatrie							
SLD							

Les lits déclarés sans effectifs ETP correspondants ont été retirés. Ceci concerne 6 établissements.

**DEFINITION DES INDICATEURS STATISTIQUES**

**La médiane**

Si l'on classe le nombre de lits installés par établissement, du plus faible au plus élevé, la médiane est le nombre de lits de l'établissement se situant au milieu des établissements classés.

La moitié des établissements a un nombre de lits inférieur à la médiane, l'autre moitié a un nombre de lits supérieur.

La médiane a été préférée à la moyenne pour le nombre de lits car elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. En effet, la dispersion du nombre de lits entre les établissements était importante, notamment entre les établissements d'un même département.

**La moyenne**

C'est la moyenne arithmétique simple de l'ensemble des établissements concernés par le ratio.

Exemple : 17,9 correspond à la moyenne des ratios 1 des 185 établissements.

Les cases "-" correspondent à des activités pour lesquelles il n'y a pas de cadres supérieurs de santé ou de cadres de santé. Dans la majorité des cas, il s'agit d'activité(s) non pratiquée(s) dans l'établissement.

**NOMBRE DE NON CADRES PAR CADRE DE SANTE OU CADRE SUPERIEUR DE SANTE (RATIO 1)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	17,15	122	20,52	100	14,30	47	38,67	46	17,94	185

**NOMBRE DE CADRES DE SANTE PAR CADRE SUPERIEUR DE SANTE (RATIO 2)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	2,27	114	2,06	80	3,20	40	2,99	27	2,13	175

**NOMBRE DE NON CADRES PAR CADRE DE SANTE (RATIO 3)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	30,72	92	29,75	70	18,84	43	46,42	43	30,72	131

**RATIOS D'ENCADREMENT**

	Votre établissement	Etablissements de votre statut		Etablissements de votre département		Etablissements de votre type d'activité		Etablissements de votre nombre d'activités		Etablissements de la même tranche d'ETP		Total régional	
	Moyenne	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés
Nbre de non cadres par cadre ou cadre sup. (ratio1)													
Nbre de cadres par cadre sup. (ratio 2)													
Nbre de non cadres par cadre (ratio 3)													

**Nombre de lits installés au 31/12/2005**  
et  
**Effectifs rémunérés en ETP (1) au 31/12/2005 (hors médecins et personnel administratif) :**

	MCO	SSR	Psychiatrie	SLD	Total
<b>Nombre de lits installés au 31/12/2005 hors places de jour (5)</b>					0
<b>Effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31/12/2005 (1)</b>					
<b>Attention : effectifs hors les personnels affectés dans les écoles et instituts de formation</b>	<b>Activité MCO</b>	<b>Activité SSR</b>	<b>Activité Psychiatrie</b>	<b>Activité SLD</b>	<b>Total</b>
Cadre supérieur de santé IDE et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé IADE et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé IBODE et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Puéricultrice et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Sage-femme et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Masseur kinésithérapeute et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Diététicien et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Ergothérapeute et faisant fonction					0,00
Autres cadres supérieurs de santé (2) et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Technicien de laboratoire et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Préparateur en Pharmacie et faisant fonction					0,00
Cadre supérieur de santé Manipulateur Radiologie et faisant fonction					0,00
<b>Total cadres supérieurs de santé(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Cadre de santé IDE et faisant fonction					0,00
Cadre de santé IADE et faisant fonction					0,00
Cadre de santé IBODE et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Puéricultrice et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Sage-femme et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Masseur kinésithérapeute et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Diététicien et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Ergothérapeute et faisant fonction					0,00
Autres cadres de santé (2) et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Technicien de laboratoire et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Préparateur en pharmacie et faisant fonction					0,00
Cadre de santé Manipulateur radiologie et faisant fonction					0,00
<b>Total cadres de santé(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cadres supérieurs et cadres de santé(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
IDE(3)					0,00
IADE(3)					0,00
IBODE(3)					0,00
Puéricultrice(3)					0,00
Sage-femme(3)					0,00
Aide soignant(3)					0,00
Auxiliaire de puériculture(3)					0,00
ASH (agent des services de soins uniquement)(3)					0,00
Masseur kinésithérapeute(3)					0,00
Diététicien(3)					0,00
Ergothérapeute(3)					0,00
Autres (2)(3)					0,00
Technicien de laboratoire et Aide Technicien de laboratoire(3)					0,00
Préparateur en Pharmacie et Aide Préparateur en Pharmacie(3)					0,00
Manipulateur radiologie et Aide Manipulateur radiologie(3)					0,00
<b>Total non cadres(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

1) y compris longue maladie et autres absences. Il s'agit des effectifs des personnels paramédicaux dont les activités sont tournées vers le patient, cela exclut par exemple les agents affectés à la crèche. Merci éventuellement de modifier vos chiffres si vous aviez intégré un périmètre plus large. Nous vous rappelons que cette enquête exclut les médecins, pharmaciens, psychologues, agent de sécurité, secrétaire médicale, ouvrier d'entretien, personnel de restauration, personnel administratif (y compris les ASH administratif).

(2) Ne comprend que les métiers d'orthophoniste, d'orthoptiste, de psychomotricien et de pédicure podologue.

(3) Pour chaque métier, les personnes faisant fonction de cadre(\*) doivent figurer dans les lignes "cadre(\*)" et donc si nécessaire être retirées des effectifs non cadres.

(4) Vous devez vous assurer ou modifier les chiffres en conséquence, que vos cadres(\*) :  
- ayant des missions transversales ne sont affectés que pour le temps passé en tant qu'encadrant ; ainsi par exemple sont exclus le cadre(\*) chargé de l'hygiène, de la qualité, de la formation, du recrutement ou de la communication, s'il ne passe que 80% de son temps sur une mission d'encadrement et qu'il travaille à temps plein vous devez le compter pour 0,8 ETP dans l'activité en question  
- intervenant sur plusieurs activités ont bien été répartis au prorata de leur temps de travail sur chacune de ces activités

(5) vérifiez qu'il s'agit bien des seuls lits installés sans les places de jour, si vous aviez intégré les places de jour modifiez vos chiffres en enlevant vos places de jour

(\*) cadre supérieur de santé et/ou cadre de santé

## **Annexe 2**

**Maquette retour chiffres personnalisés  
et questionnaire support de l'état des lieux**

**Etablissements FHP**

Raison sociale de votre établissement :

Votre finess :

Votre statut :

Votre département :

Votre "type" d'activité :

Votre nombre d'activités pratiquées :

La tranche de votre total d'ETP soignant (périmètre de l'état des lieux) :

**NOMBRE DE LITS INSTALLES ("ACTIFS")**

	Votre établissement	Médiane des établissements					Total régional
		de votre statut	de votre département	de votre type d'activité	de votre nombre d'activités	de la même tranche d'ETP	
Toutes activités							
MCO							
SSR							
Psychiatrie							
SLD							

Les lits déclarés sans effectifs ETP correspondants ont été retirés. Ceci concerne 6 établissements.

**DÉFINITION DES INDICATEURS STATISTIQUES**

**La médiane**

Si l'on classe le nombre de lits installés par établissement, du plus faible au plus élevé, la médiane est le nombre de lits de l'établissement se situant au milieu des établissements classés.

La moitié des établissements a un nombre de lits inférieur à la médiane, l'autre moitié a un nombre de lits supérieur.

La médiane a été préférée à la moyenne pour le nombre de lits car elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. En effet, la dispersion du nombre de lits entre les établissements était importante, notamment entre les établissements d'un même département.

**La moyenne**

C'est la moyenne arithmétique simple de l'ensemble des établissements

concernés par le ratio.

Exemple : 17,9 correspond à la moyenne des ratios 1 des 185 établissements.

Les cases "-" correspondent à des activités pour lesquelles il n'y a pas de cadres supérieurs de santé ou de cadres de santé. Dans la majorité des cas, il s'agit d'activité(s) non pratiquée(s) dans l'établissement.

**NOMBRE DE NON CADRES PAR CADRE OU AGENT DE MAÎTRISE DE LA FILIÈRE SOINS (RATIO 1)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	17,15	122	20,52	100	14,30	47	38,67	46	17,94	185

**NOMBRE D'AGENTS DE MAÎTRISE DE LA FILIÈRE SOINS PAR CADRE (RATIO 2)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	2,27	114	2,06	80	3,20	40	2,99	27	2,13	175

**NOMBRE DE NON CADRES PAR AGENT DE MAÎTRISE DE LA FILIÈRE SOINS (RATIO 3)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	30,72	92	29,75	70	18,84	43	46,42	43	30,72	131

**RATIOS D'ENCADREMENT**

	Votre établissement	Etablissements de votre statut		Etablissements de votre département		Etablissements de votre type d'activité		Etablissements de votre nombre d'activités		Etablissements de la même tranche d'ETP		Total régional	
	Moyenne	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés
Nbre de non cadres par cadre ou agent de maîtrise (ratio1)													
Nbre d'agents de maîtrise par cadre (ratio 2)													
Nbre de non cadres par agent de maîtrise (ratio 3)													

**Nombre de lits installés au 31/12/2005**  
et  
**Effectifs rémunérés (1) salariés et libéraux en ETP au 31/12/2005 (hors médecin et personnel administratif) :**

	MCO	SSR	Psychiatrie	SLD	Total
<b>Nombre de lits installés au 31/12/2005 hors places de jour (5)</b>					0
<b>Effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31/12/2005 (1)</b>					
<b>Attention : effectifs hors les personnels affectés dans les écoles et instituts de formation</b>	<b>Activité MCO</b>	<b>Activité SSR</b>	<b>Activité Psychiatrie</b>	<b>Activité SLD</b>	<b>Total</b>
Cadre IDE et faisant fonction					0,00
Cadre IADE et faisant fonction					0,00
Cadre IBODE et faisant fonction					0,00
Cadre Puéricultrice et faisant fonction					0,00
Cadre Sage-femme et faisant fonction					0,00
Cadre Masseur kinésithérapeute et faisant fonction					0,00
Cadre Diététicien et faisant fonction					0,00
Cadre Ergothérapeute et faisant fonction					0,00
Autres cadres (2) et faisant fonction					0,00
Cadre Technicien de laboratoire et faisant fonction					0,00
Cadre Préparateur en Pharmacie et faisant fonction					0,00
Cadre Manipulateur Radiologie et faisant fonction					0,00
<b>Total cadres(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins IDE et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins IADE et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins IBODE et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Puéricultrice et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Sage-femme et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Masseur kinésithérapeute et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Diététicien et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Ergothérapeute et faisant fonction					0,00
Autres responsables/agent de maîtrise de la filière soins (2) et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Technicien de laboratoire et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Préparateur en pharmacie et faisant fonction					0,00
Responsable/agent de maîtrise de la filière soins Manipulateur radiologie et faisant fonction					0,00
<b>Total responsables/agents de maîtrise de la filière de soins(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cadres et responsables/agents de maîtrise(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
IDE(3)					0,00
IADE(3)					0,00
IBODE(3)					0,00
Puéricultrice(3)					0,00
Sage-femme(3)					0,00
Aide soignant(3)					0,00
Auxiliaire de puériculture(3)					0,00
ASH (brancardiers, agents de soins...)(3)					0,00
Masseur kinésithérapeute(3)					0,00
Diététicien(3)					0,00
Ergothérapeute(3)					0,00
Autres (2)(3)					0,00
Technicien de laboratoire et Aide Technicien de laboratoire(3)					0,00
Préparateur en Pharmacie et Aide Préparateur en Pharmacie(3)					0,00
Manipulateur radiologie et Aide Manipulateur radiologie(3)					0,00
<b>Total non cadres(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

1) y compris longue maladie et autres absences. Il s'agit des effectifs des personnels paramédicaux dont les activités sont tournées vers le patient, cela exclut par exemple les agents affectés à la crèche. Merci éventuellement de modifier vos chiffres si vous aviez intégré un périmètre plus large. Nous vous rappelons que cette enquête exclut les médecins, pharmaciens, psychologues, agent de sécurité, secrétaire médicale, ouvrier d'entretien, personnel de restauration, personnel administratif (y compris les ASH administratifs).

(2) Ne comprend que les métiers d'orthophoniste, d'orthoptiste, de psychomotricien et de pédicure podologue.

(3) Pour chaque métier, les personnes faisant fonction de cadre(\*) doivent figurer dans les lignes "cadre(\*)" et donc si nécessaire être retirées des effectifs non cadres.

(4) Vous devez vous assurer ou modifier les chiffres en conséquence, que vos cadres(\*) :

- ayant des missions transversales ne sont affectés que pour le temps passé en tant qu'encadrant ; ainsi par exemple sont exclus le cadre(\*) chargé de l'hygiène, de la qualité, de la formation, du recrutement ou de la communication, s'il ne passe que 80% de son temps sur une mission d'encadrement et qu'il travaille à temps plein vous devez le compter pour 0,8 ETP dans l'activité en question
- intervenant sur plusieurs activités ont bien été répartis au prorata de leur temps de travail sur chacune de ces activités

(5) vérifiez qu'il s'agit bien des seuls lits installés sans les places de jour, si vous aviez intégré les places de jour modifiez vos chiffres en enlevant vos places de jour

(\*) cadre et/ou responsable/agent de maîtrise de la filière soins

## **Annexe 3**

**Maquette retour chiffres personnalisés  
et questionnaire support de l'état des lieux**

**Etablissements FEHAP-URIOPSS**

**NOMBRE DE LITS INSTALLES ("ACTIFS")**

	Médiane des établissements						Total régional
	Votre établissement	de votre statut	de votre département	de votre type d'activité	de votre nombre d'activités	de la même tranche d'ETP	
Toutes activités							
MCO							
SSR							
Psychiatrie							
SLD							

Les lits déclarés sans effectifs ETP correspondants ont été retirés. Ceci concerne 6 établissements.

**DEFINITION DES INDICATEURS STATISTIQUES**

**La médiane**

Si l'on classe le nombre de lits installés par établissement, du plus faible au plus élevé, la médiane est le nombre de lits de l'établissement se situant au milieu des établissements classés.

La moitié des établissements a un nombre de lits inférieur à la médiane, l'autre moitié a un nombre de lits supérieur.

La médiane a été préférée à la moyenne pour le nombre de lits car elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. En effet, la dispersion du nombre de lits entre les établissements était importante, notamment entre les établissements d'un même département.

**La moyenne**

C'est la moyenne arithmétique simple de l'ensemble des établissements concernés par le ratio.

Exemple : 17,9 correspond à la moyenne des ratios 1 des 185 établissements.

Les cases "-" correspondent à des activités pour lesquelles il n'y a pas de cadres supérieurs de santé ou de cadres de santé. Dans la majorité des cas, il s'agit d'activité(s) non pratiquée(s) dans l'établissement.

**NOMBRE DE NON CADRES PAR CADRE OU RESPONSABLE / AGENT DE MAITRISE (RATIO 1)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés	Ratio 1	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	17,15	122	20,52	100	14,30	47	38,67	46	17,94	185

**NOMBRE DE RESPONSABLES / AGENTS DE MAITRISE PAR CADRE (RATIO 2)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés	Ratio 2	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	2,27	114	2,06	80	3,20	40	2,99	27	2,13	175

**NOMBRE DE NON CADRES PAR RESPONSABLE / AGENT DE MAITRISE (RATIO 3)**

	MCO		SSR		PSYCHIATRIE		SLD		Toutes activités	
	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés	Ratio 3	Nbre étab. concernés
Votre établissement										
Etablissements de votre statut										
Etablissements de votre département										
Total régional	30,72	92	29,75	70	18,84	43	46,42	43	30,72	131

**RATIOS D'ENCADREMENT**

	Votre établissement	Etablissements de votre statut	Etablissements de votre département	Etablissements de votre type d'activité	Etablissements de votre nombre d'activités	Etablissements de la même tranche d'ETP	Total régional		
	Moyenne	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés	Moyenne	Nbre étab. concernés
Nbre de non cadres par cadre ou resp. / agent de maîtrise (ratio1)									
Nbre de responsables / agents de maîtrise par cadre (ratio 2)									
Nbre de non cadres par responsable / agent de maîtrise (ratio 3)									

**Nombre de lits installés au 31/12/2005**  
et  
**Effectifs rémunérés en ETP (1) au 31/12/2005 (hors médecins et personnel administratif) :**

	MCO	SSR	Psychiatrie	SLD	Total
<b>Nombre de lits installés au 31/12/2005 hors places de jour (5)</b>					0

Attention : effectifs hors les personnels affectés dans les écoles et instituts de formation	Effectifs rémunérés en équivalent temps plein au 31/12/2005 (1)				
	Activité MCO	Activité SSR	Activité Psychiatrie	Activité SLD	Total
Cadre IDE et faisant fonction					0,00
Cadre IADE et faisant fonction					0,00
Cadre IBODE et faisant fonction					0,00
Cadre Puéricultrice et faisant fonction					0,00
Cadre Sage-femme et faisant fonction					0,00
Cadre Masseur kinésithérapeute et faisant fonction					0,00
Cadre Diététicien et faisant fonction					0,00
Cadre Ergothérapeute et faisant fonction					0,00
Autres cadres (2) et faisant fonction					0,00
Cadre Technicien de laboratoire et faisant fonction					0,00
Cadre Préparateur en Pharmacie et faisant fonction					0,00
Cadre Manipulateur Radiologie et faisant fonction					0,00
<b>Total cadres(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Responsable IDE et faisant fonction					0,00
Responsable IADE et faisant fonction					0,00
Responsable IBODE et faisant fonction					0,00
Responsable Puéricultrice et faisant fonction					0,00
Responsable Sage-femme et faisant fonction					0,00
Responsable Masseur kinésithérapeute et faisant fonction					0,00
Responsable Diététicien et faisant fonction					0,00
Responsable Ergothérapeute et faisant fonction					0,00
Autres responsables (2) et faisant fonction					0,00
Responsable Technicien de laboratoire et faisant fonction					0,00
Responsable Préparateur en pharmacie et faisant fonction					0,00
Responsable Manipulateur radiologie et faisant fonction					0,00
<b>Total responsables(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total cadres et responsables(4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
IDE(3)					0,00
IADE(3)					0,00
IBODE(3)					0,00
Puéricultrice(3)					0,00
Sage-femme(3)					0,00
Aide soignant(3)					0,00
Auxiliaire de puériculture(3)					0,00
Agent des services de soins (y compris les brancardiers)(3)					0,00
Masseur kinésithérapeute(3)					0,00
Diététicien(3)					0,00
Ergothérapeute(3)					0,00
Autres (2)(3)					0,00
Technicien de laboratoire et Aide Technicien de laboratoire(3)					0,00
Préparateur en Pharmacie et Aide Préparateur en Pharmacie(3)					0,00
Manipulateur radiologie et Aide Manipulateur radiologie(3)					0,00
<b>Total non cadres(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

1) y compris longue maladie et autres absences. Il s'agit des effectifs des personnels paramédicaux dont les activités sont tournées vers le patient, cela exclut par exemple les agents affectés à la crèche. Merci éventuellement de modifier vos chiffres si vous aviez intégré un périmètre plus large. Nous vous rappelons que cette enquête exclut les médecins, pharmaciens, psychologues, agent de sécurité, secrétaire médicale, ouvrier d'entretien, personnel de restauration, personnel administratif (y compris les ASH administratif).

(2) Ne comprend que les métiers d'orthophoniste, d'orthoptiste, de psychomotricien et de pédicure podologue.

(3) Pour chaque métier, les personnes faisant fonction de cadre(\*) doivent figurer dans les lignes "cadre(\*)" et donc si nécessaire être retirées des effectifs non cadres.

(4) Vous devez vous assurer ou modifier les chiffres en conséquence, que vos cadres(\*) :

- ayant des missions transversales ne sont affectés que pour le temps passé en tant qu'encadrant ; ainsi par exemple sont exclus le cadre(\*) chargé de l'hygiène, de la qualité, de la formation, du recrutement ou de la communication, s'il ne passe que 80% de son temps sur une mission d'encadrement et qu'il travaille à temps plein vous devez le compter pour 0,8 ETP dans l'activité en question
- intervenant sur plusieurs activités ont bien été répartis au prorata de leur temps de travail sur chacune de ces activités

(5) vérifiez qu'il s'agit bien des seuls lits installés sans les places de jour, si vous aviez intégré les places de jour modifiez vos chiffres en enlevant vos places de jour

(\*) cadre et/ou responsable

## **Annexe 4**

### **Définition des indicateurs statistiques**

## DEFINITION DES INDICATEURS STATISTIQUES

### Statistiques de ratio pour total agents toutes activités / total cadres sup et cadres toutes activités

Moyenne	17,94
Médiane	16,67
Minimum	3,49
Maximum	53,20
Ecart type	7,98
Intervalle	49,71

Chaque ratio est calculé pour chaque établissement.  
Des indicateurs statistiques sont présentés pour chacun des ratios.

#### La **moyenne**

C'est la moyenne arithmétique simple de l'ensemble des établissements concernés par le ratio.  
Exemple : 17,9 correspond à la moyenne des ratios 1 des 185 établissements.

#### La **médiane**

Si l'on classe le nombre de lits installés par établissement, du plus faible au plus élevé, la médiane est le nombre de lits de l'établissement se situant au milieu des établissements classés. La moitié des établissements a un nombre de lits inférieur à la médiane, l'autre moitié a un nombre de lits supérieur.

La médiane a été préférée à la moyenne pour le nombre de lits car elle n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. En effet, la dispersion du nombre de lits entre les établissements était importante, notamment entre les établissements d'un même département.

#### Le **minimum**

C'est le ratio de l'établissement ayant le ratio le plus faible, c'est-à-dire ayant le moins d'agent par cadre et cadre supérieur.

#### Le **maximum**

C'est le ratio de l'établissement ayant le ratio le plus élevé, c'est-à-dire ayant le moins d'agent par cadre et cadre supérieur.

#### L'**écart-type**

C'est un indicateur statistique de dispersion autour de la moyenne.

Un écart-type faible signifie que les ratios des établissements sont regroupés autour de la moyenne.

L'intérêt est de comparer les écarts-types les uns par rapport aux autres (ex : comparer la dispersion autour de la moyenne du ratio 1 selon le statut de l'établissement)

#### L'**intervalle**

C'est la différence entre le ratio maximum et le ratio minimum. Cet indicateur dépend des valeurs extrêmes.